

Association LOZERE HISTOIRE et GENEALOGIE

Me Guilhem HERMET de Saint Chély d'Apcher, cote 3E15048, de juillet 1669 à novembre 1670, AD Lozère, relevé Madeleine Delplanque

Img	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Résumé	Observations
19	1669/10/19	Bail en paiement	Fournels	ALANCHE Agnès , BOUSSUGE Antoine, TROCELLIER Catherine	Les parties sont sur le point de demander une adjudication de biens. Antoine BOUSSUGE mari d'Agnès ALANCHE de Fournels (CM Me GENSANNET de St Juéry) et François ALANCHE héritier des feus Vidal ALANCHE et Catherine TROCELLIER ses père et mère de Faugues p de Fournels, frère et soeur. Les feus ALANCHE et TROCELLIER ont eu 4 enfants et possédaient beaucoup de biens. Agnès s'estime insuffisamment dotée. Le dit BOUSSUGE confirme avoir reçu 150 livres contenues au contrat de police du 13/12/1663, sous diverses formes.	
6	1669/10/07	Quittance	Fournels	ALANCHE Antoine et François	François ALANCHE, laboureur et Antoine, tailleur d'habits son frère, tous de Faugues p de Fournels, ont passé contrat de donation le 28/08/1668 devant moi notaire. François en reconnaissance des services faits par Antoine lui donne tous ses biens sous condition. Antoine peut prendre possession des biens dès aujourd'hui.	
23	1669/10/19	Achat	Fournels	ALANCHE François, BOUSSUGE Antoine	François ALANCHE de Faugues p de Fournels remet à Antoine BOUSSUGE son beau-frère de Fournels, un champ (confronts) pour le prix de 150 livres. Le dit BOUSSUGE paiera la censive au seigneur d'Apcher. Il a déjà reçu 30 livres, le solde sera payé le 12/06/1670	
9945	1669/07/25	Reconnaissance	St Chély d'Apcher	ALBARET Vidal, Françoise MOURGUE	Vidal ALBARET fils d'Etienne de la Vaissière p de Blavignac comme mari de Françoise MOURGUES reconnaît avoir reçu de Jean et Mathieu MOURGUES père et fils de Plagnes p du Bacon l'Eglise, le père absent, 40 livres de la dot constituée à la dite Françoise MOURGUES en son contrat de mariage reçu par le présent notaire (une signature Albaret)	
329	1670/10/02	reconnaissance	Arzenc d'Apcher	ALHINC Jean, RAOUL François	Jean ALHINC habitant de Courbepeyre p d'Arzenc (d'Apcher), tant en son nom qu'en celui de Pierre ALHINC son fils confesse avoir eu et reçu de François RAOUL fils de feu Durand de Chabrier, même paroisse, 90 livres de laquelle le dit RAOUL s'était obligé envers Antoine ALHINC et Jeanne RAOUL ses beau-frère et soeur en leur contrat de mariage du 04/03/1669 devant Me CONORT. Le dit ALHINC a baillé cette somme à Durand FRAISSE son créancier suite contrat du 05/05/1664 passé devant Me VARENNES.	ndlr : le notaire a bien indiqué une fois Jean ALHINC et une autre fois Antoine ALHINC
41	1669/10/29	Reconnaissance	Arzenc d'Apcher	ALINC Jean, BOIGES Jeanne	Jean ALHINC et Jeanne BOIGES (BUGES) mariés de Courbespeire p d'Arzenc (d'Apcher) tant pour eux que pour leur fils Antoine donataire de sa mère, mari de Jeanne RAOUL, reconnaissent avoir reçu de Jean FARGES Jeune mari de Marie RAOUL de Chabrier p d'Arzenc, la somme de 48 livres sur la dot constituée à ladite Jeanne RAOUL femme dudit Antoine ALHINC, en leur CM reçu par Me CONORT d'Albaret le Comtal.	

Img	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Résumé	Observations
39	1669/10/29	Quittance	Arzenc d'Apcher	AMOUROUX Marguerite, BUGES Antoine	Marguerite AMOUROUX veuve en premières noces d'Antoine BUGES jeune et en secondes noces de Jean COUDERC de Courbespeire p d'Arzenc (d'Apcher), confesse avoir reçu de Durand DAUNIS mari d'Antoinette CONSTAND icelle héritière de feu Jean CONSTAND de la Bachelierie, 45 livres 14 sols 6 deniers restants du contenu d'une obligation que ledit Jean CONSTAND beau-père dudit DAUNIS consentit audit COUDERC mari de ladite AMOUROUX le 17/10/1651. Citée Jeanne BUGES (écrit BOIGES) fille de ladite AMOUROUX.	
104	1669/12/16	Quittance	St Chély d'Apcher	AMOUROUX Vidal, CHAZALIER Jean	Vidal AMOUROUX charpentier, de St Chély d'Apcher, confesse avoir reçu de Jean CHAZALIER meunier du Moulin du Roub.... (marge) p de St Chély d'Apcher, solde des légats de feu Marie CHALVET, mère d'Anne SAVY, vivante, femme dudit AMOUROUX, ainsi que la légitime paternelle de ladite SAVY.	
128	1670/01/21	Quittance	St Chély d'Apcher	ASTIER Jean, Bernard FERRIERE	Jean ASTIER tisserand de St Chély reçoit (du linge usé) de Bernard FERRIERE, son neveu, héritier de Jeanne COMBES, des mains de Mathieu FERRIERE son père. Le testament de feu Jeanne COMBES reçu par le présent notaire.	
236	1670/05/25	CM	Aumont	ASTRUC Antoine, Marie CHASTANG	Antoine ASTRUC fils d'Antoine et feu Marguerite TONDUT de la Chazotte p d'Aumont et Marie CHASTANG fille d'André dit Baron (Barry dans l'acte précédent) et Catherine SARRAZIN de Sarrouillet p de Rimeize. Présent le père de l'époux et Me Jean ASTRUC praticien, frère aîné, donataire du père et les parents de la future ainsi que Louise CHASTANG soeur du père. L'époux apporte 1500 livres, savoir 1100 livres der Sr Jean ASTRUC son frère et 400 livres de la dite feu TONDUT sa mère, légat qu'elle lui fit le 8/11/1665 lors du CM de Jean ASTRUC avec Catherine DALMAS devant Me DALMAS notaire	belles signatures
183	1670/04/04	acte de suscription	St Chély, Grèzes	AURELLE Claude (dame d')	Dame Claude DAURELLE femme de Mre Georges de FRAMOND, Seigneur de Fabrègues, Grèzes et autres places, habitant à Grèzes, aujourd'hui en cette ville de St Chély d'Apcher, remet au présent notaire un " <i>testament qu'elle a fait, plié avec un ruban couleur de feu, scellé en huit endroits de cire d'Espagne rouge, cacheté de son cachet et armes et sa subscription, faite et reçu par nous Hermet et Me Jean Raoul</i> ", notaires. Ce testament sera " <i>mis et serré dans un coffret et conservé pour être lu après son décès</i> "	La testatrice a signé DAURELLES. En marge une date qui semble être la date d'ouverture 02/11/1677
332	1670/10/04	quittance	St Chély d'Apcher	BALDET Jean, PITIOT Pierre	Jean BALDET, marchand de St Chély d'Apcher comme ayant droit et cause de Pierre PITIOT son beau-frère de la Roche, p d'Albaret Ste Marie, confesse avoir eu de Marguerite BOISSONNADE veuve de Vidal PECOUL de Fenestres de Termes, 12 livres, suivant contrat reçu par Me ALBET	
10	1669/10/10	Quittance	St Chély d'Apcher; Albaret Ste Marie	BALDET Jean, PITIOT Pierre, BOISSONNADE Marguerite	Jean BALDET, marchand de St Chély d'Apcher comme ayant droit et cause de Pierre PITIOT son beau-frère de la Roche, p d'Albaret Ste Marie, confesse avoir eu de Marguerite BOISSONNADE veuve de Vidal PECOUL de Fenestres de Termes, 12 livres, suivant contrat reçu par Me ALBET notaire. Somme représentant le revenu pour une année complète, de la somme de 200 livres (autre contrat reçu par le présent notaire)	

Img	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Résumé	Observations
70	1669/11/17	Reconnaissance	St Chély, Le Fau de Peyre	BARRIER Pierre, BRESCHET Anne, Jean	Pierre BARRIER tisserand de St Chély mari d'Anne BRESCHET reçoit 20 livres de Guillaume TRINQUE marié à Jeanne PAGES veuve en premières noces de Jean BRESCHET des Sallèles p du Fau, . CM BARRIER / BRESCHET reçu par le présent notaire.	
358	1670/11/11	Quittance	St Chély, Le Fau de Peyre	BARRIER Pierre, BRESCHET Anne, Jean	Pierre BARRIER tisserand de St Chély mari d'Anne BRESCHET reçoit de Guillaume TRINQUE mari de Jeanne PAGES icelle veuve en premières noces de Jean BRESCHET des Sallèles p du Fau (de Peyre) 20 livres en déduction de la constitution dotale d'Anne BRESCHET. CM reçu par le présent notaire	
149	1670/02/15	Reconnaissance	Le Malzieu la Fage St Julien	BARTHELEMY François et VIDAL Catherine	François BARTHELEMY, cordonnier du Malzieu, confesse avoir reçu de Bernard VIDAL son beau-frère de La Fage St Julien, 28 livres des droits légitimaires de Catherine VIDAL sa femme, prévus en leur contrat de mariage passé chez Me TONSON et le présent notaire.	
248	1670/06/01	Reconnaissance	Le Malzieu et La Fage St Julien	BARTHELEMY François et VIDAL Catherine	François BARTHELEMY cordonnier du Malzieu, mari de Catherine VIDAL confesse avoir reçu de Bernard VIDAL son beau-frère de La Fage St Julien, 40 livres concernant la dot de Catherine. Leur CM fut passé chez Me TONSON de St Chély et le présent notaire. La somme vient de lui être versé par Jean ALLO son beau-frère sur la dot de Françoise ALLO leur femme et soeur	
134	1670/01/28	CM	Le Malzieu, La Fage St Julien	BARTHELEMY François, VIDAL Catherine	François BARTHELEMY, cordonnier du Malzieu, fils de feu Pierre et de Jeanne FOSSES et Catherine VIDAL fille de feu Jean et Marguerite CHARBONNIER de La Fage St Julien. Présence des deux mères. La fiancée est toutefois âgée de plus de 25 ans et apporte en dot 360 livres que lui a données sa mère par codicile du 20 de ce mois représentant ses droits légitimaires paternels, et maternels. Son frère Benoît VIDAL, donataire de ses parents, se chargera des peiments. Acte reçu à St Chély, maison d'Antoinette VIDAL veuve de Vidal BRUN. Pierre BARTHELEMY du Malzieu frère du fiancé est aussi présent.	
191	1670/04/13	rémission et reconnaissance	St Pierre le Vieux, St Chély	BATIFOL Jean, BRESCHET Antoine, BONNAFé Jean et Philippe	Jean BATIFOL laboureur de Civeyrac p de St Pierre le Vieux reconnaît être débiteur envers Antoine BRESCHET hoste de St Chély, de la somme de 40 livres. Il devra se les faire payer auprès de Jean BONNAFé son beau-frère d'Albuges, pour partie en déduction de la constitution dotale de Philippe BONNAFé sa femme	
192	1670/04/13	Procuration	St Pierre le Vieux, St Chély	BATIFOL Jean, BRESCHET Antoine, BONNAFé Jean et Philippe	Jean BATIFOL laboureur de Civeyrac p de St Pierre le Vieux constitue son procureur légitime Me Antoine BRESCHET hoste de St Chély, pour 40 livres à recevoir de Jean BONNAFé son beau-frère d'Albuges, pour partie en déduction de la constitution dotale de Philippe BONNAFé sa femme	

Img	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Résumé	Observations
297	1670/08/28	Quittance	St Pierre le Vieux, Aigues Mortes	BERNEDE Pierre (Sr), FOURNIER Catherine, ANIEL Jeanne	Sr Pierre BERNEDE d'Aigues Mortes, bourgeois veuf de delle Marguerite FOURNIER, en qualité de père et de légitime administrateur des personnes et des biens de ses enfants et aussi en qualité de procureur de delle Jeanne ANIELLE (ANIEL) veuve de Sr Jean FOURNIER d'Aigues Mortes sa belle-mère, confesse avoir reçu de Delle Catherine FOURNIER veuve de Me Jacques MALAVAL, marchand de Vareilles p de St Pierre le Vieux, et fille de feu Jean, 230 livres selon contrat d'accord passé entre les parties, le 27/04/1666 devant le présent notaire	signature BERNEDE
296	1670/08/28	Quittance	St Pierre le Vieux, Aigues Mortes	BERNEDE Pierre (Sr), FOURNIER Marguerite, ANIEL Jeanne	Sr Pierre BERNEDE d'Aigues Mortes, bourgeois, veuf de delle Marguerite FOURNIER, en qualité de père et de légitime administrateur des personnes et des biens de ses enfants et aussi en qualité de procureur de delle Jeanne ANIELLE (ANIEL) veuve de Sr Jean FOURNIER d'Aigues Mortes sa belle-mère, confesse avoir reçu de Me Mathieu FOURNIER Vieux, marchand de Vareilles p de St Pierre le Vieux son oncle, 340 livres pour fin de paiement d'une somme de 640 livres, selon contrat d'accord passé entre eux le 29/10/1661 chez Me François USTIER (ou ESTIER) d'Aigues-Mortes. Mathieu BATIFOL du Mazet p de Fournels, neveu respectif des parties a versé la somme	signature BERNEDE
17	1669/10/19	Quittance	St Chély d'Apcher, Albaret le Comtal	BES Jean, VALADIER Agnès	Jean BES tanneur de St Chély d'Apcher confesse avoir reçu de Jean SALVAN laboureur du Mazet p d'Albaret le Comtal, 100 livres représentant le 6ème et dernier paiement d'une somme de 600 livres donnée par feu Pierre SALVAN vivant prieur d'Arzenc (oncle dudit Jean SALVAN) suivant donation du 09/10/1654 passée devant Conort notaire d'Albaret, et faite à Marguerite ORLHAC femme de Jean VALADIER. Ladite ORLHAC a transmis le même jour à Agnès VALADIER sa fille, à présent femme dudit Jean BES. CM reçu chez Me RAOUL	
213	1670/05/04	Quittance	Le Malzieu St Pierre le Vieux	BLONDET Bertrand, Guillaume BASCLE	Bertrand BLONDET du Malzieu marié à Marguerite FOURNIER fille de feu Pierre, confesse avoir reçu de Guillaume BASCLE laboureur de Civeyrac p de St Pierre le Vieux marié à Marguerite TROCELLIER, 27 livres d'une somme plus importante de 6 x 28 livres	
263	1670/06/27	quittance	Termes	BONNAFé Agnès	Agnès BONNAFé fille de feu Pierre première du nom du lieu de Berc p de Termes, majeure de 20 ans, confesse avoir eu et reçu de Béatrix PAGES veuve et co-héritière de feu Jean BRUN et icelui BRUN héritier de feu Jeanne BONNAFé de Berc, 7 x 20 livres sur les 200 livres des légats donnés par feu Jeanne BONNAFé sa cousine en son dernier testament reçu par le présent notaire le 26/02/1657. Les autres 60 livres ont été payées audit feu Pierre BONNAFé père d'Agnès. Elle a emboursé la somme en Louis d'or et Louis d'argent.	
264	1670/06/27	obligation	Termes	BONNAFé Agnès, Béatrix PAGES	Béatrix PAGES veuve et co-héritière de feu Jean BRUN de Berc p de Termes, confesse devoir à Agnès BONNAFé première du nom fille de feu Pierre de Berc, 86 livres d'un légat de 200 que feu Jeanne BONNAFé de Berc lui avait fait en son dernier testament reçu par le présent notaire le 26/02/1657. Elle paiera à la prochaine fête de Toussaints.	
9972	1669/09/14	Reconnaissance	La Fage St Jullien, La Fage Montvx	BONNAFé Antoine, ALDIN Bernard	Antoine BONNAFé dit Tourrandou de la Fouliarade p de la Fage St Julien comme mari de Claude ALDIN confesse avoir reçu de Bernard ALDIN du Pouget de la Fage Montivernoux, une couverte laine et deux linceuls conformément à son CM passé chez Me RAOUL	

Img	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Résumé	Observations
171	1670/03/13	Reconnaissance	La Fage St Julien, La Fage Montivernoux	BONNAFé Antoine, Bernard ALDIN	Antoine BONNAFé fils de feu Antoine dit Torrendou de la Fouillarade p de la Fage St Julien, mari de Claude ALDIN confesse avoir reçu de Bernard ALDIN son beau-frère du Pouget p de la Fage Montivernoux, 2 robes, drap de maison, etc.... CM reçu par Me RAOUL.	
327	1670/10/01	quittance et ratification	La Fage St Julien, Termes	BONNAFé Antoine, GARDELLE François, CHAULIAC Antoine	Antoine BONNAFé maçon du Viala p de la Fage St Julien, pour lui et comme procureur de François GARDELLE maçon de Termes, habitant en Languedoc (procuration du 07/07/1670 reçu par Me LAURENS) confesse avoir reçu d'Antoine CHAULIAC jeune, tailleur de Termes, 6 x 20 livres restant à payer du contenu de la transaction passée entre CHAULIAC et GARDELLE. Le dit BONNAFé est héritier de GARDELLE, selon testament dudit GARDELLE du 02/07/1658. Cela concerne une obligation de 311 livres du 05/04/1655 (chez Me Jean VARENNES)	
125	1670/01/17	Testament	St Chély d'Apcher	BONNAFé Antoinette	Antoinette BONNAFé veuve de Jean MOURGUES habitant au faubourg supérieur de cette ville de St Chély d'Apcher, alitée et malade. HU Catherine MOURGUES sa fille	
262	1670/06/24	quittance	St Chély d'Apcher	BONNAFé Antoinette THIOLON Pierre	Antoinette BONNAFé veuve de Jean MOURGUES tailleur d'habits habitante de St Chély d'Apcher, confesse avoir reçu de Pierre THIOLON laboureur de Beyres p des Bessons, 55 livres en déduction des sommes promises au contrat de transaction reçu par le présent notaire dont 2 termes sont déjà échus. Elle reçoit la somme en blé, bétail, argent.	
85	1669/11/26	Procuration et accord	La Fage St Julien	BONNAFé Pierre, BRUN Etienne	Les parties en présence : Pierre BONNAFé laboureur de Lacham p de la Fage St Julien et Etienne BRUN laboureur d'Alauziers même paroisse. Le dit BONNAFé a introduit une requête auprès des officiers concernant le paiement de 2 obligations du 12/07/1666 et du 30/10/1666 consenties par le dit Etienne BRUN. Les parties finissent par trouver accord, ledit BRUN paiera 57 livres selon calendrier.	
37	1669/10/27	Reconnaissance	La Fage St Julien	BONNAFé Pierre, GONTIER Antoine	Pierre BONNAFé dit Chalfret de la Fage St Julien comme mari de Jeanne GONTIER confesse et reconnaît avoir reçu d'Antoine GONTIER dit Bilhard du lieu de Puechdelmon même paroisse, 15 livres de la constitution dotale de la dite Jeanne GONTIER. Leur CM fut passé chez le présent notaire.	
46	1669/10/27	Reconnaissance	La Fage St Julien	BONNAFé Pierre, GONTIER Antoine	Pierre BONNAFé dit Chalfret de la Fage St Julien comme mari de Jeanne GONTIER confesse et reconnaît avoir reçu d'Antoine GONTIER dit Bilhard son beau-frère du lieu de Puechdelmon même paroisse, 15 livres de la constitution dotale de la dite Jeanne GONTIER. Leur CM fut passé chez le présent notaire.	
339	1670/10/19	Reconnaissance	La Fage St Julien	BONNAFé Pierre, GONTIER Antoine	Pierre BONNAFé, laboureur de La Fage St Julien de gré confesse, comme mari de Jeanne GONTIER, avoir eu et reçu d'Antoine GONTIER dit Billiard son beau-frère del Puechdelmont de La Fage, 13 livres sur la dot constituée à Jeanne GONTIER en son contrat de mariage reçu par le présent notaire	

Img	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Résumé	Observations
209	1670/04/24	Accord	Le Fau de Peyre	BONNEFOY (BONNAFé) Antoine et Pierre	Antoine BONNAFé (BONNEFOY) premier du nom de Vareilles p du Fau de Peyre et Pierre BONNAFé premier du nom son frère du Chambon, héritier, étaient sur le point d'entrer en procès sur la demande d'Antoine, concernant les biens de feu Jean BONNAFé et Antoinette CHAULHAC leur père et mère. Les dits BONNAFé et CHAULHAC ont eu 11 enfants. Antoine aurait dû toucher 60 livres pour ses droits de légitime paternelle et 80 livres pour ses droits maternels lors de son CM avec Catherine CHALVET. Pierre devra indemniser son frère.	
366	1670/11/27	CM	Prunières, Le Bacon	BOSSE Guillaume, VEDRINES Agnès	Guillaume BOSSE, laboureur de feu Pierre et Hélix BONNAFé d'Apcher p de Prunières et Agnès VEDRINES fille de Pierre et Marie TEISSEDRE del Goury p du Bacon l'Eglise. L'époux est accompagné de sa mère et l'épouse de ses parents. Pierre BOSSE a fait son testament le 26 mars 1655 devant Me BRUGERON, et institua Hélix BONNAFé sa femme héritière universelle à charge de rendre à l'un de leurs enfants comme elle le voudrait. Elle rend l'hérédité paternelle à Guillaume son fils, futur époux. Il reçoit aussi l'hérédité de Catherine seconde du nom sa soeur décédée qui l'institua HU par testament passé devant le présent notaire. Hélix BONNAFé se réserve une pension viagère, et habitation, en cas de mésentente avec le nouveau couple. De plus, elle fait donation à son fils de la moitié de ses biens propres. L'épouse reçoit 200 livres de dot par son père plus une vache pleine, un coffre bois pin et 800 livres par sa mère et les robes nuptiales. Sa soeur Catherine mariée à Pierre BOUTANT a reçu la moitié des biens de ses père et mère (Me BIGOT de Faverolles). Le futur époux déclare vouloir donner 20 livres à sa soeur Claude BOSSE. Parmi les présents : Pierre BOSSE frère du fiancé	
126	1670/01/19	Reconnaissance	St Chély d'Apcher	BOUCHARD Guillaume et Jean, BROS Pierre	Guillaume et Jean BOUCHARD père et fils, marchands et communs en biens, habitants de St Chély, le fils comme mari de Claude BROS ont confessé avoir reçu de Me Pierre BROS, tanneur de St Chély la somme de 300 livres, 1 couvert et 2 linceuls de la dot constituée à ladite BROS par ses père et mère en son contrat de mariage avec ledit BOUCHARD fils. (CM reçu par le présent notaire).	signature BOUCHARD
314	1670/09/15	reconnaissance	Les Bessons, La Fage St Julien	BOUCHARD Jean, BOUCHARENC Jean	Jean BOUCHARD fils de feu Antoine, laboureur de Combret p des Bessons comme mari de Marguerite BOUCHARENC reconnaît avoir reçu de Jean BOUCHARENC son beau-frère Del Puechdelmont p de la Fage St Julien, 15 livres en moins de la constitution dotale de sa femme	
172	1670/03/13	Quittance générale	Les Bessons	BOUCHARENC Antoinette et Guillaume	Guillaume BOUCHARENC de Beyres p des Bessons confesse avoir reçu d'Antoinette BOUCHARENC veuve de Jean BONNAFé, sa sœur, du même lieu, la somme de 36 livres 10 sols pour fin et entier paiement de la somme de 500 livres en laquelle le feu BONNAFé se serait obligé envers lui pour ses droits légitimaires, au contrat de transaction passé devant Me CHASTANG notaire d'Aumont. Plusieurs quittances intermédiaires ont été données pour paiements partiels.	

Img	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Résumé	Observations
360	1670/11/19	Transaction et accord	Les Bessons	BOUCHARENC Etienne GUIONNET Antoine	Suite à la transaction du 12/04/1668 entre Etienne BOUCHARENC laboureur de Treidos p des Bessons et Antoine GUIONNET fils émancipé de Guillaume du même lieu, devant le présent notaire, les parties se sont engagées dans un procès pour 91 livres 15 sols. Saisie, appel, opposition à la vente des saisies, etc.... Jeanne POULALION belle-mère dudit GUIONNET, et Isabeau GUIONNET sa tante. Les parties trouvent accord.	
67	1669/11/15	Reconnaissance	Les Bessons	BOUCHARENC Jean	Jean BOUCHARENC dit del Rieu fils de feu Pierre de Treidos p des Bessons, comme mari de Marie BONNAFé confesse avoir reçu de Guillaume BONNAFé "citron" son beau-frère de Puechdelmont p de La Fage St Julien, 6x20 livres, pour la valeur d'une couverte, 4 brebis, et 4 agneaux en déduction de la dot de ladite BONNAFé, ordonnée au testament de feu Jean BONNAFé "citron" son père. Leur CM fut reçu par le présent notaire.	
64	1669/11/13	Reconnaissance	Les Bessons	BOUCHARENC Jean, BONNAFé Guillaume	Jean BOUCHARENC, fils de feu Pierre de Treidos p des Bessons comme mari de Marie BONNAFé confesse avoir reçu de Guillaume BONNAFé son beau-frère de Puechdelmont p de la Fage St Julien 6 X 20 livres, légitime constitution de dot de la dite BONNAFé portée, tant au testament de feu Jean BONNAFé "citron" son père que de son CM avec le dit BOUCHARENC.... acte non terminé	
216	1670/05/10	Reconnaissance	La Fage St Julien	BOUCHARENC Jean, GERBAL Jean, SALOMON Marguerite	Jean BOUCHARENC laboureur fils à feu Pierre dit "Desouz" de Puechdelmon p de la Fage St Julien marié à Marguerite SALOMON confesse avoir reçu de Jean GERBAL marié à autre Marguerite SALAMON du Pouget même paroisse, 60 livres en déduction de la constitution de dot de Marguerite femme dudit BOUCHARENC	
198	1670/04/18	reconnaissance	Les Bessons	BOUCHARENC, ASTRUC Jean	Cibelle (prénom illisible, surcharge) BOUCHARENC veuve de Pierre BOULET de Beyres p des Bessons reconnaît avoir reçu de Jean ASTRUC son gendre du même lieu, mari de Delphine BOULET sa fille, 6x20 livres, bétail, prévus pour son mariage. De plus, il promet de nourrir et d'entretenir ladite BOUCHARENC sa vie durant.	Le prénom de la dite BOUCHARENC a été trouvé dans un autre acte du même registre
218	1670/05/13	obligation	La Fage St Julien	BOULET Jean dit Pachot	Jean BOULET dit Pachot laboureur de Recoules p de la Fage St Julien confesse devoir 63 livres à Guillaume BONNAFé maçon fils d'Antoine "Tourondou" habitant la Foulharade	
9971	1669/09/11	obligation	La Fage St Jullien	BOULET Jean 'Pachot', POULALHION Jean	Jean BOULET "Pachot" laboureur de Recoules p de la Fage St Julien confesse devoir à Mre Jean POULALHION prêtre et curé de la Fage absent, acceptant la somme de 210 livres pour 3 poulains	

Img	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Résumé	Observations
266	1670/06/29	"Despartement" du contrat de subrogation	Rimeize	BOULET Jean, BOURRIER Estienne, JALBERT Isabeau	Jean BOULET fils à Pierre des Cayres p de Rimeize et Estienne BOURRIER laboureur d'Hauteville même paroisse, ont passé contrat le 26/05/1669 devant Me CONSTAND d'Hauteville. Ledit BOURRIER aurait subrogé ledit BOULET à l'acquisition d'un champ au lieu des Cayres qui n'a pourtant pas été payé. Ledit BOULET est entré en jouissance du bien sous convention verbale. Il semble que les parties abandonnent cette acquisition. Est citée Isabeau JALBERT femme dudit BOURRIER, fille de Jean JALBERT et soeur de feu autre Jean JALBERT.	
80	1669/11/23	Quittance	Aumont St Chély d'Apcher	BOULET Jean, GRAS Marguerite (delle de)	Jean BOULET mari d'Anne PELEGRY du bourg d'Aumont confesse avoir eu de delle Marguerite de GRAS veuve et héritière de Mre Vitalis de MICHEL de St Chély d'Apcher, 35 livres selon contrat passé avec Anne PELEGRY chez le présent notaire le 29/04/1664	
154	1670/02/17	CM	Rimeize	BOULET Jean, PROUZET Catherine	Jean BOULET, maçon fils de Pierre, tailleur d'habits et de feu Catherine JALBERT du Crouzet p de Rimeize avec Catherine PROUZET de feu Jean et Jeanne NURIT des Cayres p de Rimeize, l'époux est accompagné de son père et la dite PROUZET de sa mère. Les futurs se constituent en dot tous leurs biens et ladite Jeanne NURIT fait donation à sa fille de ses biens, à la condition de demeurer ensemble. Elle se réserve toutefois 90 livres pour la légitime de Louise, sa fille, mariée en Rouergue. Autre Jean BOULET frère du futur confirme le contrat de cession passé entre eux. Acte rédigé deux fois.	
284	1670/07/20	Accord	Arzenc d'Apcher, Le Malzieu, la Bessière St Mary etc...	BOUSSUGE (fratrie)	Jean BOUSSUGE originaire de Montchamp (Arzenc d'Apcher), marié au Bacon, et demeurant à la métairie du Sr PARRY de Sarroul, Raymond BOUSSUGE marié habitant à St Chély, Jean CAZELEDES de Sarrus p de St Chély mari de Delphine BOUSSUGE, les dits CAZELEDES et BOUSSUGE, rentiers du Sr PARRY et en qualité de procureurs de Jean BOUSSUGE charpentier du Malzieu, Pierre DU CLAUD mari de Magdeleine BOUSSUGE de la Souchère p de la Bessière Saint Mary, Madeleine BOUSSUGE veuve de Jean RIEUTORT de la Vedrinelle, tous enfants de feus Pierre BOUSSUGE et Philippe VIALA de Montchamp p d'Arzenc, d'une part , et par procuration expresse passée par Me DUCROS notaire du Malzieu et le présent notaire les 13 et 14 de ce mois, promettent de faire ratifier à tous, et d'autre part Pierre BOUSSUGE leur frère aîné de Montchamp fils des feus BOUSSUGE et VIALA (ils ont eu 8 enfants). Les parties estiment que le partage suite au décès de leurs parents n'est pas équitable. Le dit Pierre, fils aîné et héritier de ses parents devra leur verser 33 livres à chacun.	
258	1670/06/20	Transaction et accord	Albaret le Comtal	BOUSSUGE Barthélémy et Jacques	Barthélémy BOUSSUGE fils de feus Guilhem et Catherine CORBIERES, tisserand du Chambon p d'Albaret le Comtal et Jacques BOUSSUGE fils dudit Guilhem de son premier mariage avec Agnès POUGET du même lieu. Barthélémy est héritier universel de la dite CORBIERES sa mère par son testament du 2/06/1664 reçu par Me CONORT. Son père a reconnu à sa femme, mère dudit Barthélémy, la somme de 600 livres. Barthélémy espère en recevoir 400 puisque sa mère en a légué à son père et à Antoine BOUSSUGE de La Plagne. Les parties finissent par trouver accord et Jacques paiera 410 livres. Sont cités les hoirs d'Agnès CORBIERES soeur de la dite Catherine pour des intérêts dus.	

Img	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Résumé	Observations
9961	1669/08/27	Accord	Albaret le Comtal	BOUSSUGE Barthélémy, CHALVET Pierre	Il y a eu procès pour deux obligations du 1er juin 1636 et du 2 septembre 1640 entre Mre Barthélémy BOUSSUGE prêtre héritier de Marguerite CHALVET, icelle succédante à Pierre CHALVET dit Peironnat son frère d'Albaret le Comtal puis Marguerite BESSIERE veuve de Pierre CHALVET dit Sartre et Antoine CHALVET mère et fils du dit lieu. Les parties trouvent accord.	
240	1670/05/26	Quittance	Albaret le Comtal	BOUSSUGE Guillaume, Jacques et Jeanne, PAREN Jean	Jacques BOUSSUGE laboureur du Chambon p d'Albaret Le Comtal confesse avoir reçu de François DURAND laboureur de Berc p de Termes, 100 livres de la vente d'un escousson de métairie sis à Berc suivant contrat reçu par le présent notaire le 18/04/1669 et de main en main le dit BOUSSUGE a baillé cette somme de 100 livres à Jean PAREN d'Andémiols (Ardiols d'Albaret le Comtal) habitant à Albaret le Bas, en déduction de la constitution dotale de Jeanne BOUSSUGE femme dudit PAREN, dot constituée par Guillaume BOUSSUGE père dudit Jacques et Jeanne, de la succession de feue Anne ROUGET	
239	1670/05/26	Quittance	Albaret le Comtal	BOUSSUGE Jacques, Antoine, DURAND François	Jacques BOUSSUGE laboureur du Chambon p d'Albaret Le Comtal confesse avoir reçu de François DURAND laboureur de Berc p de Termes, 63 livres de la vente d'un escousson de métairie sis à Berc suivant contrat reçu par le présent notaire le 18/04/1669 ainsi que du paiement du dimanche de Quasimodo de la même année afin de purger l'hypothèque du pré situé au Chambon affecté à Antoine BOUSSUGE d'Albaret le Bas, rentier à Peyrebesses, acte passé devant Me Conort, d'Albaret le Bas le 18/11/1660	
58	1669/11/10	Quittance	Albaret le Comtal, Termes	BOUSSUGE Jacques, DURAND Jean	D'une part, Jacques BOUSSUGE laboureur du Chambon p d'Albaret le Comtal, en exécution du contrat de partage du 03/07/1663, et comme mari de Marguerite PAGES, d'autre part Jean DURAND de Berc (Termes) mari d'Isabeau PAGES, le dit BOUSSUGE vient s'acquitter des dettes et sommes liées audit partage. Les biens appartenaient à feu Jean PAGES, beau-père et père des parties, lui même fils de feu Pierre PAGES, ayeul. Les biens ont été vendus le 18 avril dernier à François DURAND, pour 180 livres. Voir le détail du règlement.	
73	1669/11/19	Quittance	Arzenc d'Apcher	BOUSSUGE Jean, OURLHAC Pierre	Jean BOUSSUGE mari de Delphine THOUZERY fille héritière de feu Raymond du Bès p d'Arzenc (d'Apcher) confesse avoir eu 31 livres solde d'une somme de 280 livres de Pierre OURLHAC mari de Delphine CHAUDESAIGUES du même lieu selon contrat d'accord reçu par le présent notaire	
313	1670/09/15	quittance	Le Malzieu, Arzenc d'Apcher	BOUSSUGE Pierre, Jean Raymond, CAZELEDES Jean	Jean BOUSSUGE marié et habitant le Malzieu confesse avoir reçu de Pierre BOUSSUGE de Montcham p d'Arzenc (d'Apcher) 33 livres pour les causes contenues au contrat d'accord et transaction du 20/07/ dernier chez le présent notaire entre le dit Pierre d'une part et Jean et Raymond BOUSSUGE et Jean CAZELEDES de Sarrus d'autre part.	
170	1670/03/12	Reconnaissance	le Bacon, Termes	BOUTANS Pierre, Pierre PAGES Vieux	Pierre BOUTANS laboureur de Plagnes p du Bacon mari de Marie PAGES confesse avoir reçu de Pierre PAGES Vieux de Berc p de Termes, 86 livres 10 sols de la constitution dotale de Marie. CM reçu par feu Me Casaledes notaire le 04/02/1652	

Img	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Résumé	Observations
112	1669/12/27	Testament	St Chély d'Apcher	BOYER Jeanne veuve de Jean FOURNIER	Jeanne BOYER veuve de Jean FOURNIER, tisserand ,de St Chély d'Apcher. Lors du contrat de mariage de son fils Jean FOURNIER avec Jeanne THIEULON, elle lui donna son habitation qui consiste en un étage bas de maison et le quart de son jardin. Son mari ne possédait rien. Son fils est décédé il y a un an passé en délaissant 2 enfants Pierre et Cécile FOURNIER à qui elle donne le reste du jardin. Elle lègue à Marguerite FOURNIER sa fille, 60 livres et son habitation dans la maison. HU Cécile FOURNIER sa fille	
29	1669/10/21	transaction provisoire	le Bacon	BRASSAC Antoine, CHASTANG Claude, Jean, VIGAN Isabeau	Comme par le mariage d'Antoine BRASSAC Vieux, et Claude CHASTANG de Plagnes du 12/02/1651 chez Me RAMPAN (incertain marge), Jean CHASTANG et Isabeau VIGAN mariés père et mère de la dite Claude, lui ont constituée dot de 1200 livres, bétail et robe. Vidal BRASSAC père dudit Antoine lui donna la moitié de tous et chacun ses biens à condition que la dot de la future demeurerait assurée expressément sur des biens précis (prés, champs, bois, dont confronts). L'autre moitié des biens dudit Vidal BRASSAC devait revenir à autre Antoine jeune, dit cadet son second fils. La dite Claude CHASTANG et ses enfants sont dans une grande misère, presque réduits à la mendicité, ce qui l'a conduite à demander la séparation de biens d'avec le dit BRASSAC son mari, devant les Officiers de Montalérac, afin de pouvoir jouir des fruits de sa dot. La séparation fut prononcée le 08/03/1667. D'autres problèmes surviennent avec Antoinette VIDAL, Pierre POULALHON, ledit BRASSAC Cadet, Jean CHARRIERE qui se sont eux-mêmes présentés devant les mêmes officiers. Les parties sont en désaccord au sujet des terres. On assiste à un début d'accord, mais l'acte n'est pas terminé.	l'acte fait 12 pages
291	1670/08/10	quittance	St Chély d'Apcher	BRASSAC Guillaume, CHASTANG Barthélémy	Guillaume BRASSAC laboureur d'Espouzolles p de St Chély qui de gré, comme ayant droit de Sr Jean MICHEL, bourgeois d'Espouzolles son maître pour partie de ses moissons et salaire de bouvier, confesse avoir heu et reçu de Barthélémy CHASTANG du même lieu, rentier du Sr MICHEL, la somme de 37 livres 10 sols	
335	1670/10/07	Quittance	St Chély d'Apcher, Albaret Ste Marie	BRASSAC Jean, RAMPAN Jean	Jean RAMPAN bourgeois de St Chély confesse avoir reçu de Jean BRASSAC premier du nom maçon d'Arfeuille p d'Albaret Ste Marie, André et Madeleine BRASSAC ses frère et sœur, 87 livres, à l'acquit de feu Jean TEYSSÉDRE dit Gendarmou de Trémouloux p d'Arcomie par le CM du 6 février dernier, de Jean TEYSSÉDRE fils et Catherine BRASSAC soeur des parties (CM reçu par le présent notaire)	
318	1670/09/21	Accord et bail en paiement	La Fage St Julien	BROS Marguerite, BOULET Jean, CHABANON Pierre, BRASSAC Antoinette	Marguerite BROS veuve de Jean BOULET et Antoine BOULET laboureur mère et fils de Chauillac p de la Fage St Julien d'une part et Pierre CHABANON marié à Antoinette BRASSAC de la Fage ST Julien d'autre part ont fait procès devant les officiers pour raison des cens et tailles d'un pastoral et d'un champ sis à Chauillac, qui appartenaient à feu Pierre BROS père de ladite Marguerite et ayeul maternel d'Antoine BOULET, terres qui sont aujourd'hui possédées par les dits CHABANON et BRASSAC par suite de la division du 02/12/1667 par les Officiers du Mandement et le 26/06/1669. Le 31/05/1610 chez Me PIC, furent actées les reconnaissances féodales faites au Seigneur d'Apcher.... etc. Les parties finissent par trouver un accord amiable.	

Img	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Résumé	Observations
320	1670/09/21	quittance	La Fage St Julien	BROS Marguerite, Catherine	Marguerite BROS veuve de Jean BOULET et Antoine BOULET laboureur mère et fils de Chauillac p de la Fage St Julien reconnaissent avoir reçu 3 livres de Catherine BROS et Jeanne BESSE veuve d'Antoine BISCARAT de Chauillac p de La Fage St Julien, la dite Catherine BROS absente représentée par Jean BISCARAT son fils. Ladite BROS et ladite BESSE sont belle-mère et belle-fille. Les parties se réfèrent à l'acte passé ce jour, même registre.	
221	1670/05/15	quittance	Le Fau de Peyre	BROS Pierre, BONNAFé Antoine	Pierre BROS originaire de Vareilles p du Fau de Peyre, habitant Civeyrac p de St Pierre le Vieux, confesse avoir reçu d'Antoine BONNAFé (BONNEFOY) de Vareilles 18 livres pour une vente passée chez le présent notaire le 12/02/1668	
314	1670/09/15	achat	Les Bessons, Rimeize	BRUN Gaspard, MARTIN Jean	Gaspard BRUN laboureur de Lisle p des Bessons a vendu à Jean MARTIN tisserand de Mazeirac p de Rimeize un champ aux appartenances de Lisle (confronts) pour la somme de 26 livres payée aujourd'hui.	
164	1670/03/06	Accord	Rimeize	BRUN Jean (Sr), BRUN Jean	Par contrat du 02/09/1669 chez le présent notaire, s'est présenté Sr Jean BRUN bourgeois du Rouchat p de Rimeize pour l'acquiescement des légitimes et charges de l'héritité de feu Me Jean BRUN son père, envers son frère Jean BRUN, du même lieu. Les parties finalisent ce contrat qui comprend un long descriptif des biens et de leurs confronts, ainsi que des actes notariés passés chez divers notaires.	signatures BRUN
9965	1669/09/02	Subrogation	Rimeize	BRUN Jean, autre Jean et Antoinette	Les parties en présence : Jean BRUN bourgeois du Rouchat p de Rimeize, subrogé d'Antoinette BRUN sa sœur, héritière de feu Jean BRUN leur père et feu d'elle Isabeau VIGOUROUX leur mère. Pour payer le tiers de la succession à autre Jean BRUN du Rouchat leur frère, ils consentent à vendre quelques terres, jardins et granges. Expert nommé, Jacques CHASSARIC de Fontans, consul de Peyre. Suivent les confronts. Me Henri BARRAU notaire de Mende, oncle. (belles signatures Brun)	
188	1670/04/11	reconnaissance	Albaret Ste Marie	BRUNEL Jacques, ALBARET Pierre et Vidal	Jacques BRUNEL laboureur del Masnau p d'Albaret Ste Marie confesse devoir à Pierre et Vidal ALBARET, frères du même lieu, 58 livres 14 sols 6 deniers, pour annulation d'une obligation de 50 livres datant du 12/04/1665 reçue par le présent notaire portant hypothèque de 2 pasturals. Voir autres détails.,	
88	1669/11/28	CM	Arcomie et Fontans et Termes	BRUNEL Jean et Agnès MATHIEU	Jean BRUNEL laboureur de Tibiron p d'Arcomie avec Agnès MATHIEU de feu François et Marguerite(illisible), originaire de Chabanes Planes p de Fontans veuve de Gibelin REVERSAT de Vigours p de Termes (leur CM chez CAZELEDES notaire du 11/02/1642). La fiancée se constitue en dot tous ses biens et apporte 236 livres, bétail et son gain de survie de 60 livres (de son premier mariage). Il est fait mention d'un contrat entre ladite Agnès MATHIEU, Antoine SALGUES mari de Marguerite DURAND et Jeanne MATHIEU sa belle-mère reçu par le présent notaire le 25/11/1657. Voir autres détails.	Agnès est ° Fontans le 27/08/1612 (nom de la mère illisible) - cf CM REVERSAT BRUNEL même registre

Img	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Résumé	Observations
173	1670/03/17	Quittance générale	St Just	BRUNEL Jean et Pierre son fils, Pierre MONTEIL	Jean BRUNEL travailleur du Recoux p de St Just au diocèse de St Flour, comme père et administrateur de Pierre BRUNEL et icelui second héritier de feu Pierre MONTEIL son cousin et parrain par son testament du 14 décembre dernier, et à cause du décès du premier héritier cité Jean MONTEIL, confesse avoir reçu des obligations et un petit coffre de Marguerite BOISSONNADE veuve de Vidal PECOUL de Fenestres p de Termes. L'héritage est versé par Jean PECOUL son fils qui a signé.	
176	1670/03/27	Quittance et reconnaissance	Arcomie et Termes	BRUNEL Jean, MATHIEU Agnès, REVERSAT Jean	Jean BRUNEL laboureur de Tibiron p d'Arcomie comme mari d'Agnès MATHIEU confesse avoir eu de Jean REVERSAT fils et héritier de feu Gilibert, de Vigours p de Termes, 78 livres et 5 cettiers de blé seigle, etc.... Accordés à ladite MATHIEU par le testament dudit REVERSAT son premier mari	
160	1670/02/17	Achat	Aumont	BRUNET Jean, DALLO Etienne	Jean BRUNET charpentier du Pescher d'Aumont vend à Me Etienne DALLO apothicaire du bourg d'Aumont un bois de pins pour 350 livres. Il existe une précédente vente entre les mêmes protagonistes, passée chez Me Etienne BOUT pour un montant de 400 livres. En marge, entre les lignes, un autre acte du 20/09/1672. Ledit Etienne DALLO est neveu dudit BRUNET.	signatures BRUNET et DALLO
162	1670/02/17	Pacte de rachat	Aumont	BRUNET Jean, DALLO Etienne	Pacte de rachat entre les parties.	signature DALLO
9939	1669/07/19	CM	Rimeize	BUFFIER Guillaume, CHASTANG Jeanne	Jean BUFFIER fils de feus Pierre et Catherine MARTIN de Mazeirac p de Rimeize et Jeanne CHASTANG de feus Jean et Isabeau CHALVET de Sarouillet p de Rimeize, l'époux comme majeur, l'épouse autorisée de Vidal CHALVET plus Vieux d'Andes et Jean CHASTANG de la Vaissière ses oncles paternels et maternels et ses tuteurs. L'époux devra apporter 600 livres pour dédommager Raymond et Vidal CHASTANG frères de la future. Elle apporte une métairie et des champs. Fait à St Chély, maison de Sr Jacques CHASTANG bourgeois, et d'Antoine BUFFIER frère de l'époux, Mre Jean HERMET praticien de St Chély	
8	1669/10/08	CM	St Chély d'Apcher	BULIT Jean, BROS Catherine	Jean BULIT fils d'Etienne Me Serrurrer et Marguerite BLANQUET de St Chély d'Apcher et Catherine BROS fille de Jean et de Jeanne BRUN du lieu de Sarroul p de St Chély d'Apcher. Les futurs sont assistés de leurs parents. Le futur époux reçoit la donation de la moitié des biens de ses parents avec qui il devra faire pot et cabal commun. Dot 300 livres du chef paternel, une vache pleine avec son veau, 1 couverte, laine valeur 8 livres, 2 lincauls toile de maison, 6 brebis de port. Du chef maternel, elle reçoit 600 livres. Parmi les présents : Mre Jean BROS prêtre et curé d'Arcomie, Mre André CHASTANG curé de St Chély, Mre Pierre BROS prêtre de Sarroul, Antoine BROS de Lasbros oncle	3 signatures BROS
356	1670/11/06	Quittance	Albaret Ste Marie - La Garde	CAZELEDES Etienne, GARDELLE Antoine	Me Etienne CAZELEDES, hoste de La Garde p d'Albaret Ste Marie confesse avoir reçu d'Antoine GARDELLE du Bacon l'Eglise, à présent de La Garde, en qualité de mari de Catherine PITOT, héritière de feu Jean son père, 220 livres dues sur plusieurs obligations dont celle du 09/01/1659 (Me Jean BROS de la Bessière)	

Img	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Résumé	Observations
243	1670/05/28	obligation, quittance	Le Bacon l'Eglise, St Just	CAZELEDES Guillaume, PELEGRIN Antoine	Guillaume CAZELEDES fils de feu autre Guillaume, maçon de Trémoulouzet p du Bacon l'Eglise confesse devoir à Antoine PELEGRIN laboureur de Recoux p de St Just diocèse de St Flour, 21 livres pour solde de l'afirme publique et verbale d'un pré suivant contrat du 12/02/1646 à Al... CAZALEDEZ sa soeur et mère dudit PELEGRIN décédée à la fin de Carnaval dernier	Signature PELEGRIN
313	1670/09/15	quittance	Arzenc d'Apcher, St Chély	CAZELEDES Jean, BOUSSUGE Deïphine et Pierre	Jean CAZELEDES de Sarrus p de St Chély d'Apcher, laboureur, mari de Delphine BOUSSUGE confesse avoir reçu de Pierre BOUSSUGE son beau-frère de Montcham p d'Arzenc (d'Apcher) 7 livres pour les droits de ladite BOUSSUGE sa femme plus une paire de souliers, et 33 livres pour les causes contenues au contrat d'accord et transaction du 20/07/ dernier chez le présent notaire	
9963	1669/09/02	Reconnaissance	Les Bessons, St Chély d'Apcher	CAZELEDES Jean, CHASTANG Jacques, Charlotte, Françoise	Jean et autre Jean CAZELEDES père et fils de la Pinhède des Bessons confesse avoir reçu de Jacques PIC mari de Charlotte CHASTANG icelle donataire de Jacques son père d'Erbouze p de St Chély, 14 livres 10 sols sur la dot de Françoise CHASTANG femme de Jean CAZELEDES fils. CM reçu par le présent notaire.	
242	1670/05/27	Achat et bail en paiement	La Fage Montvx	CHAILA Jean, ROME Jacques	Jean CHAILA laboureur de Grandviala p de La Fage Montivernoux, et Jacques ROME labouteur du même lieu sont sur le point d'entrer en procès pour 37 livres que le dit ROME a emprunté audit CHAILA en 1668 pour les employer à faire les honneurs funèbres de Marguerite CHARDAIRE femme dudit ROME; décédée ladite année la veille du dimanche de Quasimodo. Les parties trouvent accord amiable : Jacques ROME vendra un champ pour honorer sa dette.	
287	1670/07/27	CM	Prunières	CHALMETON Guillaume, MAZEL Agnès	Guillaume CHALMETON Me 'faiseur' de pierre, fils de feu Raymond et Jeanne BASCLE de Prunières et Agnès MAZEL de feu Jean vivant Me maçon et Agnès FLORIT de Prunières, l'époux accompagné de sa mère et l'épouse de la dite FLORIT sa mère, de Pierre MAZEL son frère maçon de Prunières, héritier de son père par son testament reçu par Me CONSTAND notaire du Malzieu. Il constitue 200 livres de dot à sa soeur et un champ sis à Prunières appelé lou champ de la Fraisse (confronts) quitte de toutes charges, cens et tailles. Sa mère lui donne 20 livres, un tour à filer, un coffre, 1 brebis, 1 robe neuve, etc...	
219	1670/05/15	Donation entre vifs	Prunières	CHALMETON Isabeau veuve de Jacques DURAND	Isabeau CHALMETON veuve de Jacques DURAND dit Malet de Prunières considérant être dans la grande vieillesse, ne pouvant rendre grand travail, et sachant que Jacques et Françoise DURAND ses enfants qui lui ont rendu de bons services, leur fait donation entre vifs à jamais irrévocable, chacun pour moitié, de tous ses biens. Ils seront tenus de la nourrir jusqu'à la fin de ses jours. Elle se réserve la somme de 9 livres pour verser la légitime de Marguerite, Philippe, et Isabeau DURAND ses 3 autres filles mariées à raison de 3 livres chacune.	

Img	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Résumé	Observations
195	1670/04/17	CM	St Alban, St Chély d'Apcher	CHALVET Annet de St Alban, FROMENT Anne de St Chély	Annet CHALVET Me brodeur fils de Mathieu, tisserand et feu Louise VIERN de St Alban sur Limagnole, et Anne FROUMEN (FROMENT) de Jean tisserand et feu Antoinette BOUCHARENC de St Chély, l'époux est assisté de Jean PINIDE (PIGNIDE) tisserand son beau-frère de St Alban qui a déclaré avoir été chargé par le père de l'époux de donner son consentement, de Mathieu BONNAFé, Me tanneur, et Raymond CHASTANG, marchand de St Chély ses cousins germains et l'épouse est assistée de son père. Elle reçoit en dot l'étage haut de la maison de ses père et mère (maison venant de sa mère) et divers meubles, plus 2 plats, 2 assiettes, deux ensembles étain, couverture laine, 2 paires de linceuls, robes, chemisette, cotillons, chemises coiffe et autres linges, 2 robes des épousailles de sa mère etc..plus 135 livres. Anne FROUMEN soeur du père de l'épouse.Fait à St Chély, présents Jean CHASTANG dit de Plagnes, couturier cousin de l'époux, Antoine BOUCHARENC, Jean BESSYERE, Pierre CHAMBE, et Philip ROUFFIAC tisserand de St Alban. Rajout en fin d'acte : Noé BOUCHARENC oncle de la future donne deux Louis d'or à la solemnisation, Mathieu BONNAFé cousin de l'époux donne 3 livres, Jean et Raymond CHASTANG père et fils donnent au fiancé 4 cartons seigle chacun, Claude FROUMEN donne à la future 2 livres d'étain	
270	1670/07/02	reconnaissance	St Alban, St Chély d'Apcher	CHALVET Annet de St Alban, FROMENT Anne de St Chély	Annet CHALVET Me brodeur fils de Mathieu, originaire de St Alban, habitant St Chély d'Apcher, mari d'Anne FROMENT confesse avoir reçu de Jean FROMENT tisserand son beau-père de la même ville, 75 livres, constituées par ledit FROMENT père, en son contrat de mariage reçu par le présent notaire le 17/04/1670	cf CM même registre
15	1669/10/13	Quittance	Les Bessons	CHALVET Etienne, ASTRUC Antoine	Etienne CHALVET et Antoine ASTRUC subrogés aux droits de Jeanne CHALVET au CM de son mariage avec Etienne MATHIEU du lieu de Bonaffon. Etienne et Jeanne CHALVET successeurs aux biens de feu Bertrand CHALVET leur père habitant de la Rochette p des Bessons, chacun d'eux pour la moitié, confessent avoir reçu de Jean ODOUL mari de Marguerite TEISSEDRE héritière de Guillaume son père et Marie BOISSONNADE sa mère du Bès p d'Arzenc, 40 livres, contenues au contrat de subrogation passé entre les parties : les dits CHALVET et ASTRUC, d'une part, Jacques CHALVET cousin et mari de Catherine TEISSEDRE de La Bastide (CM du 8/3/1666), du 15 /04/1667 (Hermet notaire) - D'autres quittances chez Me CONORT d'Albaret Ste Marie.	

Img	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Résumé	Observations
216	1670/05/11	Quittance	Les Bessons, Arzenc d'Apcher	CHALVET Etienne, Jeanne ODOUL Jean	Etienne CHALVET de la Rouchette p des Bessons (et Antoine ASTRUC son parâtre, chargé de lui) et Jeanne CHALVET sœur d'Etienne, femme d'Etienne MATHIEU de Bonnefons succèdent aux biens de feu Bertrand CHALVET leur père, confessent avoir reçu de Jean ODOUL laboureur, mari de Catherine TEYSSÉDRE héritière de Guillaume TEYSSÉDRE son père et donataire de Marie BOISSONNADE sa mère habitant del Bes p d'Arzenc (d'Apcher) la somme de 40 livres. Il s'agit d'une subrogation passée entre lesdits CHALVET et ASTRUC d'une part et Jacques CHALVET cousin et mari de Catherine TEYSSÉDRE de la Bastide d'autre part. Contrat du 15/04/1667 reçu par le présent notaire procédant du fait de 2 autres contrats (20/10/1634 et 29/11/1642 reçus par Me RAOUL). La subrogation de 1667 portait cession de la part de Jacques CHALVET en faveur dudit Etienne CHALVET et ASTRUC et partie de la dot de Catherine TEYSSÉDRE femme dudit Jacques CHALVET faite en son CM du 8/03/1666	
199	1670/04/21	quittance	St Pierre le Vieux	CHALVET Jean, MONTRUFFET Raymond et Jean	Jean CHALVET Vieux fils de feu Jean, laboureur de Civeyrac p de St Pierre le Vieux, de gré confesse être pleinement satisfait d'Agnès PRADAL et Jean MONTRUFFET mère et fils du même lieu, et accepte le paiement de 267 livres en une obligation émise le 5/11/1658 consentie par feu Raymond MONTRUFFET mari de ladite Agnès, acte passé chez le présent notaire. Voir autres détails.	
200	1670/04/21	déclaration	St Pierre le Vieux	CHALVET Jean, MONTRUFFET Raymond et Jean	Agnès PRADAL et Jean MONTRUFFET, tisserand de toiles, mère et fils de Civeyrac p de St Pierre le Vieux, déclarent avoir versé 267 livres à Jean CHALVET Vieux, fils de feu Jean, du même lieu, représentant les dettes de feu Raymond MONTRUFFET mari et père des parties.	
200	1670/04/21	obligation	St Pierre le Vieux	CHALVET Jean, MONTRUFFET Raymond et Jean	Jean CHALVET Vieux fils de feu Jean, laboureur de Civeyrac p de St Pierre le Vieux, accepte une obligation de 60 livres d'Agnès PRADAL et Jean MONTRUFFET mère et fils du même lieu, solidaires l'un pour l'autre. Ils promettent de payer 11 livres le mois prochain, puis 30 livres etc.....	
51	1669/11/05	CM	les Bessons et Albaret le Comtal	CHAMBON Estienne, CHAUDESAIGUES Catherine	Estienne CHAMBON fils de feu Pierre et de Françoise CONSTAND des Bessons et Catherine CHAUDESAIGUES de feu Pierre et Jeanne MOLHERAT d'Albaret le Comtal, assistés de leur mère. Présent Etienne CONSTAND oncle et parrain dudit CHAMBON qui fait donation au futur époux de tous ses biens ou se réserve une pension en cas de mésentente. Etienne et Françoise CONSTAND sont frère et sœur. L'époux reçoit aussi la moitié des biens de sa mère. Dot de l'épouse 460 livres qui seront versées par Antoine CHAUDESAIGUES frère de l'épouse, une velle pleine, 1 ceftier de blé seigle, 2 linceuls. La fiancée apporte aussi du bétail et un coffre bois fermant à clefs.	
66	1669/11/15	Quittance	Termes	CHARREYRE Antoine	Antoine CHARREYRE fils de feu Antoine et de ... (illisible) SALGUES originaire de Chabanette p de Termes habitant à présent à Montclaux p de St Gervais en Rouergue, confesse avoir reçu de Jean ROTGIE mari de Françoise CHARREYRE ses beau-frère et sœur de Chabanette, 6 livres, conformément au contrat passé entre les parties devant Me TONSON.	

Img	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Résumé	Observations
36	1669/10/21	Quittance	Arcomie, Le Bacon	CHASSANG Jacques et CHASTANG Pierre	Jacques CHASSANG de Trémouloux p d'Arcomie, laboureur confesse avoir reçu de Pierre CHASTANG fils à feu ... (marge) de Plagnes p du Bacon l'Eglise, 28 livres et la quantité de 12 cartons bled seigle mesure d'Apcher. Ils ont aussi convenu et calculé le remboursements des cens et tailles du pré et champ que ledit CHASTANG possède et tient de la métairie dudit CHASSANG situés aux appartenances de Trémouloux dépendant du Prieuré de Prunières. Le dit CHASSANG à son contentement quitte le dit CHASTANG.	
115	1670/01/09	Quittance	Termes, Nimes	CHASSARINC Pierre et Jean, FRUGEIRE Isabeau	Pierre CHASSARINC, Me maçon, originaire de Berc p de Termes, mais marié et habitant la ville de Nîmes de gré confesse être pleinement satisfait du contrat de transaction du 02/09/1660 concernant 80 livres faisant tant pour lui que pour son frère Jean CHASSARINC. Ce contrat fut passé entre eux et Isabeau FRUGEIRE veuve d'Antoine ASTRUC des Vassals p de Terme, qui leur remit 40 livres par l'intermédiaire de delle Françoise MICHEL femme du Sr CHASTANG, juge. Ils reçoivent ce jour les autres 40 livres de la main de Philippe SENRAU mari de Marie ASTRUC fille de ladite FRUGEIRE .	
235	1670/05/25	Obligation	Rimeize	CHASTANG André, CHASTANG Louise	André CHASTANG dit Barry laboureur de Sarrouillet p de Rimeize confesse devoir à Louise CHASTANG sa sœur utérine du même lieu, 240 livres concernant les moissons et salaires qu'elle a gagnés dans la maison de Me Jacques CHASTANG	
9990	1669/10/02	Reconnaissance	St Chély, Albaret le Comtal	CHASTANG Catherine, VIDAL Jean, ROCHE André	Catherine CHASTANG veuve d'André VIDAL de Las Clauses p de St Chély, faisant pour Jean VIDAL son fils mari d'Agnès CHALVET, reconnaît avoir reçu d'André ROCHE beau-frère de la dite CHALVET et mari de Catherine CHALVET du Crouzet p d'Albaret le Comtal, 6 x 20 livres de la constitution dotale de la dite Agnès CHALVET, contrat de mariage reçu par le présent notaire le 30 mai dernier. Ces 120 livres ont été payées en espèces, dont 26 livres 10 sols sont dues à Béatrix VIGOT (BIGOT) héritière de Pons FOURNIER premier mari de la dite Agnès CHALVET, 8 livres 9 sols à Sr Jean CONORTON rentier dela Comté d'Apcher pour la censive de St Michel dernier et la métairie dudit VIDAL.	
178	1670/03/27	quittance	St Chély d'Apcher	CHASTANG Claude, JALBERT Etienne	Claude CHASTANG, cardeur de St Chély d'Apcher, fils de Jeanne JALBERT, confesse avoir eu et reçu de Claude JALBERT fils à feu Estienne son cousin de St Chély, 10 livres	
9969	1669/09/11	Quittance	La Fage St Jullien	CHASTANG Guiot, GARDELLE Isabelle, BOULET Jean 'Pachot'	Isabeau GARDELLE veuve de Guiot CHASTANG de Gransac diocèse d'Uzes confesse avoir reçu de Jean BOULET dit Pachot de Recoules p de la Fage St Julien, laboureur, 210 livres sur 400 livres prix de la vente que fit le feu CHASTANG au dit BOULET le 29/01/1653 devant Me SESQUIER d'Aigues Mortes, d'un escousson de métairie et terres situés à Recoules. Le dit BOULET a payé en 3 poulains et mulets et le reste en argent. Les époux GARDELLE / CHASTANG sont mariés depuis le 15/12/1630 acte passé devant Me CONORT d'Albaret le Comtal	

Img	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Résumé	Observations
302	1670/09/03	Accord	Arcomie, Beaubère	CHASTANG Jacques et Vidal, GALNIER Jeanne	Du mariage de Jacques CHASTANG Pinatelle et feu Jeanne GALNIER (Jeanne est décédée, il y a plus de 26 ans) est né un fils unique : Vidal CHASTANG héritier de sa mère pour 390 livres et le bétail ce qui représente la constitution dotale de ladite Jeanne dont le contrat fut passé chez Me ALBET. Afin d'éviter un procès avec son père, maçon au lieu de Trémouloux p d'Arcomie et le fils vivant depuis de longues années au bourg de Beaubère en Languedoc, les parties trouvent accord. Vidal, originaire de Trémouloux, avait été émancipé par son père. Fait à St Chély	
9075	1669/09/15	Quittance	St Chély et St Pierre le Vieux	CHASTANG Jean, MATHIEU Jean dit Bonal	Jean CHASTANG couturier et Antoine SALETES tisserand, beau-père et beau-fils de St Chély d'Apcher confesse avoir eu de Jean MATHIEU dit Bonal maçon de Civeyrac p de St Pierre le Vieux, 64 livres en capital suite au contrat du 27/02/ dernier reçu par le présent notaire, concernant deux prés	
316	1670/09/16	CM	St Chély d'Apcher	CHASTANG Pierre, GOURDON Françoise	Pierre CHASTANG fils de Raimond tisserand et de Jeanne CHEVALIER des faubourgs supérieurs de Saint Chély d'Apcher et Françoise GOURDON fille de feus Antoine charpentier et Marguerite PIC des mêmes faubourgs. L'époux accompagné de ses père et mère, l'épouse de Philip et Antoine PORTEFAIX ses oncles maternels et d'Estienne REDON de Chaulhac de la Montagne et Jacques RAOUL 'Pessil' d'Arfeuille ses cousins et d'Antoine GOURDON tisserand frère de la future. Dot une maison haute et galetas au-dessus couverte de paille (plus indication de la situation - près du foirail, elle jouxte la maison de Jeanne CHARREYRE et dudit Antoine GOURDON) plus un jardin qui n'a point de clôture au terroir de La Roche, une paire de greniers à deux étuis, un chelit bois pin usés, 2 coffres bois pin, 25 livres, linge, 14 cartons de blé seigle, 2 tours à filer avec fuseaux, une pièce cadis, une obligation de 9 livres. Le père de l'époux donne une paire de métiers, un demi quintal de laine, 2 canes de drap gris ou blanc (Valeur 35 livres) sa mère donne 20 livres..	
329	1670/10/01	obligation	Termes, St Chély d'Apcher	CHAULIAC Antoine jeune, PANAFIEU Pierre (Sr)	Antoine CHAULIAC jeune, tailleur de Termes, confesse devoir à Sr Pierre PANAFIEU bourgeois de St Chély, la somme de 135 livres. Il commencera à rembourser à la fête de Toussaints prochaine selon calendrier.	signature PANAFIEU
365	1670/11/23	Quittance	St Chély, La Fage St Julien	CHEVALIER Jacques, VIDAL Jean	Jacques CHEVALIER de Recoules p de la Fage St Julien confesse avoir reçu de Jean VIDAL fils d'André laboureur de Las Clauses p de St Chély, 15 livres dues par obligation passée devant Me RAOUL. Il a perdu la dite obligation mais s'il la retrouve s'engage à ne pas en réclamer le paiement.	
123	1670/01/13	Testament	St Chély d'Apcher	COMBES Jeanne	Jeanne COMBES veuve de Bernard ASTIER tisserand de St Chély, malade et alitée. Elle lègue à Jean ASTIER son fils 45 livres qu'il aura lorsque son héritier se mariera ou aura atteint l'âge de 25 ans, lègue à Jeanne CHEVALIER pour services rendus pendant 9 années et veut qu'elle reste dans sa maison encore 3 années, HU Bernard FERRIERE son petit fils, fils de Mathieu FERRIERE et Isabeau ASTIER sa fille défunte	

Img	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Résumé	Observations
48	1669/11/03	Accord	Albaret le Comtal	CONORT Béatrix, DURAND Louis, BOUSSUGE Barthélémy	Les parties en présence : Béatrix CONORT fille de Mre Jean, notaire et femme de Mre Louis DURAND d'Albaret le Comtal, et Barthélémy BOUSSUGE fils et héritier de Béatrix CHEMINADE du lieu de Fourges p de Maurines Diocèse de St Flour. Les dits DURAND et Béatrix CONORT avait fait assigner le dit BOUSSUGE pour la somme de 60 livres 10 sols, arrérages de cens pour un pastoral dont le contrat fut signé le 1er juin 1638 devant Me VINCENS. Jugements, procès. Les parties finissent par trouver accord.	
307	1670/09/08	CM	Termes	CONORT Jacques, PAGES Jeanne première du nom	Jacques CONORT fils de feu Jean et Jeanne DELOUSTAL de la Croze p de Termes et Jeanne PAGES première du nom fille de feu Pierre dit Guichamal et Marguerite POULALHON de Termes. Avec l'autorisation pour l'époux de Pierre CONORT son oncle et de Pierre et Jean CONORT ses frères, et l'épouse de sa mère et de Barthélémy POULALHON son cousin de Chabanettes. Dot de l'épouse 45 livres, 1 settier de blé seigle du chef maternel et 15 livres du chef paternel, et 116 livres de son pécule (en argent et marchandises dont 3 robes et des cadis). Son oncle Antoine POULALHON de Chabanettes lui légua par testament du 23/07/1660 reçu Me VARENNES de St Chély	cf même registre donation entre vifs de Marguerite POULALHON
169	1670/03/07	Reconnaissance	Les Bessons, Albaret le Comtal	CONSTAND Françoise, CHAMBON Etienne	Françoise CONSTAND veuve de Pierre CHAMBON et Etienne CHAMBON mère et fils, confessent avoir reçu d'Antoine CHAUDESAIGUES beau-frère dudit CHAMBON des Andes p d'Albaret le Comtal, 58 livres de la constitution dotal de Catherine CHAUDESAIGUES sœur dudit Antoine. CM reçu le 5 novembre dernier par le présent notaire.	
68	1669/11/15	Rachat contre reconnaissance	Les Bessons	CONSTAND Françoise, CHAMBON Pierre et Etienne	Les parties en présence : Françoise CONSTAND veuve de Pierre CHAMBON et Etienne CHAMBON mère et fils de Treidos p des Bessons, succédants à feu Jeanne BOUCHARENC leur mère et ayeulle, icelle succédant à Guillaume CONSTAND leur père et aieul d'une part et d'autre part Emmanuel FOURNIER bourgeois de St Chély d'Apcher héritier de feu Sr Guillaume FOURNIER procureur d'office et juge de la Comté d'Apcher, au sujet d'une vente de pré sis à Treidos, signée le 25/08/1643. Afin d'éviter un procès les parties veulent se défaire de ce contrat. Antoine CHAUDESAIGUES fils de feu Pierre d'Andes beau-frère dudit CHAMBON reçoit les fonds. Ces fonds tiennent lieu partiellement de la constitution de dot de Catherine CHAUDESAIGUES femme dudit CHAMBON. par Jeanne MOLHERAT, mère de ladite Catherine (contrat de mariage reçu par le présent notaire)	Voir tous les autres détails. signature FORNIER
321	1670/09/25	achat	St Pierre le Vieux	COUTAREL Guillaume, FOURNIER Mathieu, MARTIN Antoine	Guillaume COUTAREL tisserand de toile de Vareilles p de St Pierre le Vieux, beau-fils de feu Mathieu TUFFERY "Pichac" de Vareilles doit payer à Mathieu FOURNIER marchand dit del Capitaine du même lieu, la somme totale de 94 livres dues par le feu TUFFERY Pichac par obligations des 6/11/1644, 9/05/1652, 26/12/1657, et 28/06/1670. Les biens du feu TUFFERY Pichac ont été saisis mais pour honorer les dettes il vend ce jour à Antoine MARTIN tisserand de toile du même lieu plusieurs pièces de terre (ici très longue description des biens et de leurs confronts) pour la somme de 96 livres, payée ce jour	

Img	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Résumé	Observations
324	1670/09/25	reconnaissance	St Pierre le Vieux	COUTAREL Guillaume, MARTIN Antoine	Antoine MARTIN reconnaît avoir reçu de Guillaume COUTAREL le produit de la vente. Voir actes précédents	
323	1670/09/25	quittance	St Pierre le Vieux	COUTAREL Guillaume, TUFFERY Catherine, FOURNIER Mathieu,	Mathieu FOURNIER marchand dit del Capitaine de Vareilles p de St Pierre le Vieux confesse avoir reçu de Guillaume COUTAREL tisserand de toile, mari de Catherine TUFFERY fille de feu Mathieu TUFFERY dit Pichac, 94 livres. Voir acte ci-dessus.	
93	1669/12/02	Testament	Termes	DAUNIS Pierre de Berc p de Termes	Pierre DAUNIS de Berc p de Termes lègue à Antoine, Pierre, Jean et Estienne DAUNIS ses 4 fils 20 livres quand seront d'âge, lègue au posthume si sa femme est enceinte HU Claude BERGON sa femme. Suit un inventaire très long.	
97	1669/12/02	obligation	Termes	DAUNIS Pierre de Termes et Pierre PAGES second du nom	Obligation entre Pierre DAUNIS laboureur de Berc p de Termes et Pierre PAGES second du nom du même lieu, de 35 livres, que le dit DAUNIS paiera à la prochaine fête de St Michel.	
212	1670/05/01	Quittance	Prunières	DIGONNET Marcellin et Jacques FABRE son neveu de Prunières	Me Marcellin DIGONNET marchand de Prunière confesse avoir reçu de Jacques FABRE son neveu laboureur de Prunières mari de Jeanne AMOUROUX 108 livres dont 60 livres en 1 obligation du 15/11/1651 reçue par le présent notaire, par Jeanne CHAPUS veuve de Guilhem BOSSE ayeulle dudit FABRE et Sébastien AMOUROUX son beau-père en faveur de Mre Pierre BRUGEYRON notaire de St Chély.... etc (voir autres détails de date sommes et notaires).	
9938	1669/07/16	Quittance	St Pierre le Vx	DURAND François, FOURNIER Jeanne, GRIMAL Barthélémy	François DURAND mari de Jeanne FOURNIER de Termes de gré confesse avoir eu de Barthélémy GRIMAL mari de Cartherine FOURNIER de Civeyrac p de St Pierre le Vieux, 54 livres de la constitution dotale de sa femme. Jean FOURNIER son beau-père.	
92	1669/12/01	Quittance	St Pierre le Vieux	DURAND Jean plus jeune, THOUZERY Jean	Quittance entre Jean DURAND plus jeune, maçon, et Jean THOUZERY fils de Jean de Civeyrac p de St Pierre le Vieux, pour 10 livres 10 sols suite vente de blé et obligation du 15/09/1667	
203	1670/04/21	Accord	Prunières	FABRE Catherine, ALBUISSON Jacques	Catherine FABRE femme de Mre Jacques CONSTAND fils de feu Mre Bertrand CONSTAND, docteur et avocat de Fermus p de Prunières et fille de Pierre FABRE de Rieutort de Randon, maîtresse de ses biens, avait affirmé à Jacques ALBUISSON laboureur du même lieu, le 10 juin 1669 (Me ALBET St Chély)..... Les parties trouvent accord sur tous les termes de l'acte de 1669.	acte très long et peu incompréhensible.
35	1669/10/21	Quittance	Arcomie, St Chély	FABRE Jean, RAMPAN Jean	Jean FABRE dit Pitotet confesse avoir été payé et remboursé de Sr Jean RAMPAN bourgeois de St Chély des arrérages, censives et tailles d'un pré appelé la Paronne sis aux appartenances de la Bessière, mandement de Berc, que feu Sr François RAMPAN père dudit Jean acquit dud FABRE en mai 1642	
183	1670/04/02	reconnaissance	Termes	FARGES Jean, OSTALIER Jean	Jean FARGES dit Petitjean de Berc p de Termes mari d'Isabeau OSTALIER confesse avoir reçu de Jean OSTALIER son beau-frère de Berc, 45 livres de la constitution dotale de sa femme	

Img	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Résumé	Observations
250	1670/06/04	Testament	St Chély d'Apcher	FARRIER Marguerite	Marguerite FARRIERE fille de Christophe, tisserand de St Chély, est atteinte d'une maladie depuis 8 ou 9 mois. Son père l'autorise à tester. Elle lègue à Bertrand son frère utérin et filleul la somme de 15 livres payables quand il sera d'âge, lègue à son père et à Jean ROUSSET son frère utérin et à tous ceux qui peuvent prétendre à quelque chose, 5 sols. HU Jean FARRIER son frère germain.	
131	1670/01/23	CM	St Chély d'Apcher	FERRIERE Mathieu et Anne CHALVET	Mathieu FERRIERE fils de Jacques Me tisserand et Marguerite TUFFERY, et Anne CHALVET fille majeure, de feus Pierre et Jeanne BES tous de St Chély d'Apcher. Les parents du futur sont présents. Les époux CHALVET ont laissé 6 enfants 4 filles Claude, Isabeau, Jeanne et Anne future épouse et encore Pierre CHALVET, absent et compté au nombre des morts et Jean qui est décédé. La dite Claude CHALVET était héritière universelle de ses parents. Elle était mariée à Jean SAVY et serait décédée en laissant 2 enfants : Isabeau et Anne SAVY. Elle fit son testament et nomma Isabeau CHALVET sa soeur héritière à sa suite. (chez notaire ALBET de St Chély). La future mariée reçoit en dot l'étage bas d'une maison dont sa soeur Isabeau habite l'étage haut. (voir confronts), plus un tour à filer, 2 linceuls, et 20 livres. Le futur époux reçoit de ses parents la moitié d'un jardin au faubourg supérieur de St Chély, une velle de 2 ans, 40 livres de laine, une paire de métiers, un coffre bois pin avec la serrure, et 10 livres qu'ils paieront à St Michel prochain.	
9946	1669/07/25	Quittance	le Bacon l'Eglise	FILHON Guillaume, GALNIER Guilhem	Guillaume FILHON père et administrateur des biens de Jeanne sa fille, laboureur de Champs p du Bacon l'Eglise, confesse avoir reçu de Guilhem GALNIER maçon de Recoules p de la Fage St Julien, marié à Marguerite POULALION, veuve en premières noces de Guillaume TALON, 15 livres que le dit TALON donna à Jeanne FILHON	
9951	1669/08/04	Quittance	Albaret Ste Marie, Le Fau de Peyre	FOURNIER Antoine (Mre), BOUCHARD Etienne	Mre Antoine FOURNIER prêtre et prieur d'Albaret Ste Marie de gré confesse avoir eu d'Etienne BOUCHARD du Chambon p du Fau de Peyre le dernier quart de son afferme sur le pré du Chambon.	
110	1669/12/27	obligation	St Chély d'Apcher	FOURNIER Antoine, PANAFIEU Pierre	Obligation entre vénérable personne Mre Antoine FOURNIER, prêtre et prieur d'Albaret Ste Marie, habitant St Chély qui confesse devoir 270 livres dont 240 dues par Me Emmanuel FOURNIER son frère, à Sr Pierre PANAFIEU, bourgeois de St Chély, pour un pré, un bois, un jardin au Chambon. Actes passés les 03/01/1667 et 28 juin dernier	
111	1669/12/27	obligation	St Chély d'Apcher	FOURNIER Antoine, PANAFIEU Pierre	Mre Antoine FOURNIER, prêtre et prieur d'Albaret Ste Marie, habitant St Chély confesse devoir aussi 31 livres, à Sr Pierre PANAFIEU, bourgeois de St Chély, représentant la censive de l'année 1664, sur les biens de feus Sr Jean FOURNIER et Delle Charlotte de BILLIERE ses père et mère, situés dans la Comté d'Apcher.	
211	1670/05/01	quittance	La Fage Montivernoux	FOURNIER Béatrix	Béatrix FOURNIER veuve de Jean BONATON des Alatieux p de La Fage Montivernoux confesse avoir eu de Jean CHAILA du même lieu, 45 livres	

Img	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Résumé	Observations
82	1669/11/24	Quittance	St Pierre le Vieux, La Fage St Julien	FOURNIER Catherine, POULALHON Michel	Catherine FOURNIER veuve de Mre Jacques MALAVAL de Vareilles p de St Pierre le Vieux fille et donataire de la moitié des biens de Jean FOURNIER "capitaine" son père reconnaît et déclare que Michel POULALHON de Puechdelmont p de la Fage St Julien que l'obligation de 24 livres que ledit POULALHON avait consentie audit FOURNIER père, a été payée mais perdue ou égarée	
309	1670/09/08	Testament	St Pierre le Vieux	FOURNIER Jean	Jean FOURNIER dit "de Venel" (incertain) laboureur, de Civeyrac p de St Pierre le Vieux. Il est très avancé en âge et déclare avoir déjà fait son testament le 10/01/1670 qu'il révoque. Il lègue à Barthélémy GRIMAL son petit fils, mari de Catherine FOURNIER, lègue à Jeanne FOURNIER sa fille femme de Jean DURAND de Berc p de Termes, lègue à Marguerite FOURNIER sa nièce femme de Bertrand BLONDET du Malzieu, lègue à Pierre, Barthélémy, Jean Guillaume et autre Jean DURAND ses petits fils de François DURAND et Jeanne FOURNIER sa fille, lègue à Jean GRIMAL son petit fils, fils de Barthélémy GRIMAL et Catherine FOURNIER - HU Catherine FOURNIER sa petite fille femme de Barthélémy GRIMAL	
116	1670/01/10	Testament	St Pierre le Vieux	FOURNIER Jean	Jean FOURNIER dit de Venel (incertain) laboureur de Civeyrac p de St Pierre le Vieux, malade et avancé en âge, lègue à Barthélémy GRIMAL son petit fils, à cause de Catherine FOUNIER sa femme, 30 livres pour services rendus, lègue à Jeanne FOURNIER sa fille femme de François DURAND de Berc, lègue à Marguerite FOURNIER sa nièce femme de Bertrand BLONDET du Malzieu, lègue à Pierre, Barthélémy, Jean, Guillaume DURAND ses petits fils enfants de François et Jeanne FOURNIER HU Jean GRIMAL son filleul enfant de Barthélémy GRIMAL et Catherine FOURNIER ses petits fils et petite fille donataires	
9973	1669/09/15	Quittance	Rimeize	FRANCES Antoine, MOURGUES Pierre	Antoine FRANCES héritier de Durand, son père de Chassignoles p de Rimeize confesse avoir eu de Pierre MOURGUES maçon de Vigours p de Termes, 4 livres 5 sols pour reste d'une obligation de 19 livres 10 sols passée le 29/12/1646 reçue par Me VALENTIN	
127	1670/01/19	Quittance	Rimeize et Termes	FRANCOIS Antoine, FRANCOIS Antoine	Antoine FRANCOIS fils et héritier de Durand laboureur de Chassignoles p de Rimeize confesse avoir reçu d' Antoine FRANCOIS fils de feu Giral son cousin de Berc p de Termes, 25 livres des droits légitimaires dudit feu Durand, suite au contrat passé entre les parties chez Me CAZALEDES.	
81	1669/11/24	Quittance	St Pierre le Vieux	GAILLARDON Catherine, FOURNIER Catherine	Catherine GAILLARDON veuve de Jean GUIONNET de Civeyrac p de St Pierre le Vieux reçoit 7 livres de Catherine FOURNIER veuve de Mre Jacques MALAVAL de Vareilles même paroisse. Etienne GAILLARDON frère et donataire de ladite Catherine	
100	1669/12/05	Reconnaissance	ST Chély d'Apcher	GALABERT Jean, BERT Vidal	Reconnaissance pour 60 livres de Jean GALABERT serrurier de St Chély mari d'Agnès BERT à Vidal BERT, tailleur, beau-père et père des parties. Tous de St Chély d'Apcher.	(CM reçu par le présent notaire)

Img	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Résumé	Observations
87	1669/11/27	Quittance	St Chély d'Apcher	GALLIN Marguerite, MURET Jean	Marguerite GALLIN veuve de Guilhem COLOMB de St Chély d'Apcher confesse avoir reçu de Jean MURET son beau-frère héritier de feu Jeanne GALLIN sa femme de la même ville, 24 livres, 2 robes, 2 cotillons, 1 chemisette, 3 chemises, etc... que lui légua sa soeur en son dernier testament reçu par le présent notaire le 14/10/1668	
82	1669/11/25	Reconnaissance	Prunières, les Laubies	GALTIER Robert, VIGIER Jean	Robert GALTIER d'Arifates p des Laubies, comme mari d'Isabeau VIGIER confesse et reconnaît avoir eu de Jean et autre Jean VIGIER, père et fils, beau-père et beau-frère de GALTIER, du lieu de Prunières (le père absent) 40 livres de la constitution de dot faite à Isabeau VIGIER femme audit GALTIER. CM reçu par le présent notaire le 12/09/1666, le surplus de la constitution ayant reçu reconnaissances les 18/10/1666 et 26/06/1667	
341	1670/10/22	Achat	Le Bacon l'Eglise	GARDELLE Antoine, PELEGRY Jean	Antoine GARDELLE dit Lou Metre, (fils des feus Jean GARDELLE et Marguerite TEYSSÉDRE) travailleur du Bacon l'Eglise, vend irrévocablement à Jean PELEGRY fils de feu Claude laboureur du Bacon, un pré et champ au terroir du Bacon l'Eglise (suivent les confronts).	
343	1670/10/22	obligation	Le Bacon l'Eglise	GARDELLE Antoine, PELEGRY Jean	Jean PELEGRY fils de feu Claude du Bacon l'Eglise confesse devoir à Antoine GARDELLE dit Lous Mestre du même lieu, 8 x 20 livres, des restes du prix de la vente passée entre eux ce jour chez le présent notaire. Jean PELEGRY paiera le jour de St Marc prochain	
349	1670/11/06	CM	Le Bacon l'Eglise et Albaret Ste Marie	GARDELLE Antoine, PITOT Catherine	Antoine GARDELLE fils de feu Jean et Marguerite TEYSSÉDRE du Bacon l'Eglise et Catherine PITOT de feu Jean vivant, maréchal et Jacqueline COLLOMB de la Garde p d'Albaret Ste Marie. L'époux est assisté de son frère Jean du Bacon l'Eglise et l'épouse de sa mère. Elle se constitue en dot tous ses biens. Son père fit son testament le 1/12/1663 chez Me CONSTAND du Malzieu et institua héritière universelle sa femme ladite COLLOMB à charge de rendre à l'un de leurs 5 enfants. La fiancée reçoit l'héritité de son père. Suit une très longue liste de champs, prés ainsi que leur production en céréales. Les époux devront entretenir dans sa maison la dite COLLOMB, la nourrir, vêtir, chauffer, soigner, si ce n'est pas possible, elle règle sa pension. Le futur époux apportera 1000 livres plus 100 livres de blé et autres choses. Parmi les témoins Jean GARDELLE frère du futur du Bacon.	
272	1670/07/06	quittance	Rimeize	GARDELLE Guillaume, CHARREYRE Jean	Guillaume GARDELLE laboureur de Chassignoles p de Rimeize confesse avoir reçu de Jean CHARREYRE fils de feu Jean dit Laubannes, laboureur du même lieu, 4 livres	

Img	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Résumé	Observations
311	1670/09/15	Accord	Nîmes, St Chély d'Apcher	GAUBERT André, ETZIERE Madeleine, BOYER Antoine	Les parties en présence : André GAUBERT de la ville de Nîmes (Gard) mari de Madeleine ETZIERE et Antoine BOYER fils de Jean, tisserand de St Chély succédant à feu Agnès MARENE (incertain) sa mère. Il y a eu un procès en la cour de Nîmes le 22/10/1669, pour une obligation de 33 livres du 23/03/1656, appartenant à ladite ETZIERE et émise par feu Jean MARENE frère d'Agnès. Les sommes dues se composent de 33 livres plus les taxes de 11 livres 3 deniers 4 sols. Jean COMBES Sergent a saisi la maison et le jardin d'Antoine BOYER. Avant de passer à l'adjudication des biens, le dit BOYER a payé le capital et les taxes.	
129	1670/01/22	Achat	Albaret le Comtal	GIBERT Antoine, Louis de LASTIC	Antoine GIBERT de Mortesagnes p d'Albaret le Comtal, vend à Mre Louis de LASTIC prieur et seigneur de Noalhac, habitant à Albaret le Comtal une maison, grange et jardin (voir confronts). Le dit GIBERT agit comme mari d'Antoinette MIALANES qui est sœur d'Antoine MIALANES, et tous deux sont enfants de feus Laurens MIALANES. Ledit Laurens MIALANES est fils de Marguerite GARDELLE sa mère, elle même fille de Jean GARDELLE son père et feu Jeanne BONNAFÉ, d'Albaret le Comtal.	Sont cités Marguerite et Jean MIALANES pour leur portion, vendue par acte chez Me CONORT le 20/10/1661 et acquise par Mre Louis de LASTIC
291	1670/08/20	quittance	St Chély d'Apcher	GIRARD Isabeau, BOUNIOL Barthélémy, CHASTANG Guillaume (Mre)	Isabeau GIRARD veuve de Me Pierre FAISANDIER de St Chély d'Apcher confesse avoir reçu de Barthélémy BOUNIOL, Me cellier, 20 livres, concernant une promesse que le dit BOUNIOL lui aurait faite au nom de Mre Guillaume CHASTANG prêtre et curé, débiteur de la dite GIRARD pour la vente d'une maison sise au foubourg supérieur de la ville.	
244	1670/05/29	reconnaissance	La Fage St Julien, Termes	GONTIER Antoine, Guillaume, ALHER Pierre, Helix	Antoine GONTIER dit Bilard laboureur du Puechdelmont p de La Fage St Julien tant en son nom qu'en celui de Guillaume GONTIER son fils donataire, le fils mari de Helis ALHER, reconnaît avoir eu de Me Pierre ALHER de Martels p de Termes, 60 livres de la dot constituée à ladite Hélis, en son CM (reçu par Me RAOUL).	
346	1670/10/30	Testament	La Fage St Julien	GONTIER Jeanne	Jeanne GONTIER femme de Guillaume VEDRINES laboureur del Puechdelmont p de la Fage St Julien, est malade et alitée. Lègue à Delphine, Guillaume et Catherine VEDRINES ses 3 enfants, 340 livres chacun. De plus, lègue auxdites Delphine et Catherine ses filles, à chacune, une robe drap de maison prête à vêtir, une couverture laine valeur 6 livres et 2 linçons toile de maison, quand seront d'âge ou se marieront, ainsi que ledit Guillaume. Elle veut que ses enfants soient nourris dans sa maison. HU Guillaume VEDRINES son mari, pour l'un de leurs 3 enfants et s'il décède avant d'avoir nommé un héritier, elle nomme HU Delphine sa fille.	
178	1670/03/29	Bail en paiement	Blavignac	GOURDON Jeanne veuve de Vidal VEDRINES de Blavignac	Jeanne GOURDON veuve de Vidal VEDRINES de Rouveyret p de Blavignac donataire universelle de feu Jeanne BLANC sa mère, sachant que Jean VIDAL dit Canel du même lieu et pour obtenir paiement des sommes qui lui sont dues, a fait saisir ses biens	acte très long et totalement incompréhensible.

Img	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Résumé	Observations
362	1670/11/21	Accord	Rimeize	GRANIER Anne, ROUSSET Jean	Le 12/11/1665, devant Pierre VALENTIN notaire, Anne GRANIER fille de feus Jean et d'Hélix BUFFIERE de Mazeirac a remis à Jean ROUSSET son beau-frère sur les biens des feus GRANIER et BUFFIERE ses père et mère 200 livres représentant ses droits de légitime paternelle, maternelle, fraternelle. Le contrat d'origine en contient la quittance pourtant le dit ROUSSET fit obligation à Anne GRANIER de 130 livres, 1 robe drap, et 2 linceuls. Le 3/06/1669, ladite GRANIER fit donation universelle à son cousin Mr Jean MICHEL, orphèvre son cousin de St Chély d'Apcher. Il s'ensuit des problèmes juridiques entre les parties qui trouvent un accord final.	
221	1670/05/16	CM	Rimeize et St Chély d'Apcher	GRANIER Claude, ALBET Marguerite	Mre Claude GRANIER (écrit GRENIER) praticien fils de Me Jean et Philippe CHASTANG de Monteils p de Rimeize avec delle Marguerite ALBET fille de feus Sr Antoine vivant bourgeois et delle Gabrielle GALIN mariés de St Chély d'Apcher. L'époux reçoit la moitié des biens de son père. L'épouse est majeure et sa soeur Marie ALBET, indisposée de la vue, sachant que Marguerite l'a secourue, assistée et nourrie, lui donne entre vifs la totalité de ses biens, Agnès et Françoise ALBET aussi soeurs de la future épouse lèguent les biens meubles détenus par leur ancien rentier. Les 4 soeurs possèdent une métairie au lieu de Recoules. Mre André GRANIER prêtre de Rimeize, oncle du futur époux fait aussi donation de tous les biens d'autre Mre André GRANIER ancien prêtre de Rimeize et d'un pré situé au Mazel de Ribennes (suivent les confronts et noms des propriétaires dont Vidal PIC marié à Charlotte RAMADIER). Philippe CHASTANG mère de l'époux remet ausi à son fils la moitié de tous ses biens, plus 150 livres. Présents Me Jean PELISSE prêtre et vicaire de Rimeize, Sr Pierre PANAFIEU, Jacques GALIN, Antoine CHALVET, Jacques POUGET bourgeois, Mre Jean CONSTAND notaire	
225	1670/05/19	Quittance et reconnaissance	La Chaze de Peyre, La Fage Montvx	GRAS Antoine, ALDIN Bernard et Jeanne	Antoine GRAS de La Chaze de Peyre comme mari de Jeanne ALDIN confesse avoir reçu de Bernard ALDIN son beau-frère du Pouget de la Fage Montvernoux, 50 livres, 1 vache, 1 paire de taureaux de 2 ans, 4 brebis pleines, 1 robe, en déduction du contenu d'une obligation consentie par le dit ALDIN à sa soeur Jeanne, datée du 14/02/1669 avant le contrat de mariage des dits GRAS et ALDIN	
194	1669/04/14	quittance	St Chély d'Apcher, St Pierre le Vieux	GRIMAL Barthélémy, AMOUROUX Vidal	Barthélémy GRIMAL laboureur de Civeyrac p de St Pierre le Vieux a versé à Me Vidal AMOUROUX marchand de St Chély, 50 livres suite à la vente du 19/01/1668 reçu par le présent notaire. Le dit AMOUROUX lui fait quittance.	
290	1670/08/10	Procuration	Rimeize	GRIMAL Jeanne , SAINT LEGER André	D'une part, Jeanne GRIMAL veuve d'André SAINT LEGER et d'autre part Pierre RAMADIER mari de Catherine TUFFERY tous du Monteil p de Rimeize se souvenant du contrat de mariage desdits RAMADIER et TUFFERY du 23 janvier dernier devant Me ROUSSET concernant les donations et conventions..... (acte très court et incompréhensible, on ne comprend pas ce que veut dire le notaire)	

Img	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Résumé	Observations
152	1670/02/16	Reconnaissance	Rimeize, St Chély d'Apcher	GRIMAL Pierre, François PORTEFAIX, Vidal VIDAL	Pierre GRIMAL de Chassignoles p de Rimeize comme mari de Françoise VIDAL confesse avoir reçu de François PORTEFAIX et Vidal VIDAL beau-père et beau-fils, de Las Clauses p de St Chély, la somme de 30 livres de la constitution dotale de ladite Françoise, en argent et blé	
337	1670/10/14	accord et quittance	St Chély et Termes	HERMET Françoise, Jean HERMET (Mre)	Françoise HERMET fille de feu Antoine de St Chély confesse avoir eu de Mre Jean HERMET prêtre de Termes son cousin germain la moitié des meubles qui étaient dans la maison de feu Mre Jean HERMET leur oncle commun vivant prêtre de Termes, plus la moitié de toute la laine qui était dans son grenier, tout le linge, du blé seigle, etc...Son dernier testament déposé chez Me VARENNES de Varennes le 25/11/1666 institua le dit Mre Jean HERMET héritier universel. Françoise a 2 frères prénommés André et Jean (écolier) HERMET. Mre Jean HERMET devra dire ou faire dire 400 messes pour son oncle	signature HERMET
338	1670/10/14	quittance	St Chély et Termes	HERMET Jean (écolier), Jean HERMET (Mre)	Me Jean HERMET, écolier fils de feu Antoine habitant St Chély confesse avoir reçu et retiré des mains de Mre Jean HERMET prêtre et curé de Termes son cousin et héritier sous bénéfice d'inventaire dudit feu Mre Jean HERMET prêtre, présent un grand manteau "cazi neuf où il y a de gros boutons" et la moitié de la bibliothèque que ledit feu Sieur curé, oncle, entre autres choses lui donna et légua en son testament du 25/11/1666, reçu par Me VARENNES de Varennes	Deux signatures HERMET
9947	1669/07/25	Quittance	St Pierre le Vx, Nîmes	JOURDAN Jean et Barthélémy	Jean JOURDAN, Me maçon originaire de Chabanettes p de St Pierre le Vieux, habitant maintenant à la ville de Nîmes, confesse avoir reçu de Barthélémy JOURDAN son frère aîné du lieu de Chabanettes, 30 livres des légats de feu Jean JOURDAN leur père commun, son testament chez Me GEMARENC notaire du Malzieu	
9948	1669/07/26	Quittance	St Pierre le Vx, Nîmes	JOURDAN Jean et Barthélémy	Pierre JOURDAN, Me maçon originaire de Chabanettes p de St Pierre le Vieux, habitant maintenant à la ville de Nîmes, confesse avoir reçu de Barthélémy JOURDAN son frère aîné du lieu de Chabanettes, 42 livres des légats de feu Jean JOURDAN leur père commun, son testament chez Me GEMARENC notaire du Malzieu	
305	1670/09/07	Quittance	Prunieres	JULIEN Estienne, RUAT Jean et Marie	Etienne JULIEN d'Apcher p de Prunieres confesse avoir reçu de Jean et Marie RUAT fils et fille de feu Vincens du même lieu, 60 livres suite au contrat de permutation du 15/07/1663	signature JULLIEN
365	1670/11/22	Quittance	Blavignac, St Chély d'Apcher	LANGLADE (de) Pierre et Révérante Mère du Monastère de St Ursule de St Chély	Révérante Mère sœur de l'Assomption du Roure supérieur des dames religieuses du monastère St Ursule de St Chély déclare que Mre Pierre de LANGLADE, bourgeois habitant de Blavignac, a payé les rentes dues	

Img	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Résumé	Observations
27	1669/10/20	Donation	St Pierre le Vieux	LOUBAT Astrugue, MARTIN Antoine	Astrugue LOUBAT veuve de Pierre SAVY de Vareilles p St Pierre le Vieux, ayant reçu d'Anthoine MARTIN son beau-frère de Vareilles de bons soins et grands secours, lui donne de façon irrévocable 240 livres à prendre sur ses biens. Son CM fut passé chez Me TREBUCHET du Malzieu. Contre ce don, le dit MARTIN se charge de nourrir et soigner la dite LOUBAT pendant le reste de ses jours	
173	1670/03/26	Donation entre vifs	St Pierre le Vieux	LOUBAT Astrugue, MARTIN Antoine	Astrugue LOUBAT veuve de Pierre SAVY de Vareilles p de St Pierre le Vieux, considérant que son beau-frère Antoine MARTIN marié à Jeanne SAVY, du même lieu lui a rendu beaucoup de services lors de son indisposition, qu'il l'a nourrie et entretenue, lui remet tous ses biens meubles et immeubles à condition de continuer à la nourrir, la chauffer et l'entretenir. Il devra aussi lui faire ses honneurs funèbres. (Voir sa donation d'octobre dernier) Il devra toutefois s'acquitter de la dot de Marie LOUBAT femme de Jean BOULET maître maréchal de St Alban sa nièce (CM du 24/07/1666). Si Antoine MARTIN devait décéder avant Jeanne SAVY sa femme, cette donation serait effectivement reportée sur ladite Jeanne SAVY sa belle-soeur aux mêmes conditions.	
343	1670/10/24	Procuration	St Pierre le Vieux	LOUBAT Astrugue, MARTIN Antoine	Astrugue LOUBAT veuve de Pierre SAVY de Vareilles p de St Pierre le Vieux, et Antoine MARTIN marié à Jeanne SAVY, tisserand de toiles, son beau-frère, du même lieu se souvenant de la donation entre vifs passée entre eux chez le présent notaire, le 26/03/1670, ont négligé de la faire enregistrer dans les temps. A cette cause, les parties instituent procureur...(laissé en blanc) en la Cour Royale et commune au Baillage du Gévaudan	
187	1670/04/08	Reconnaissance	St Léger du Malzieu, St Chély d'Apcher	LOUBAT Jean et Pierre, PONSONNAILLES Antoine	Jean et Pierre LOUBAT, père et fils, le fils comme mari de Jeanne PONSONNAILLES confesse avoir reçu de Jean SAVY marié à Jeanne PONSONNAILLES icelle héritière et fille de feu Jean PONSONNAILLES, 50 livres des droits et constitution de dot de sa femme. Antoine PONSONNAILLE père de Jeanne femme dudit LOUBAT, lui fit légat le 13/02/1648 reçu par Me ALBET notaire, les quittances ont été reçues par Me DUMONT (1666) du Malzieu et Me TONSON (1666) par le présent notaire en 1668	
352	1670/11/06	CM	St Pierre le Vieux	LOUBAT Pierre, CHALVET Catherine	Pierre LOUBAT, charpentier de moulins, d'Ortizet p de St Pierre le Vieux, fils émancipé de Jean, maçon et feu Astrugue PRADAL et Catherine CHALVET fille de feus Jean et Gabrielle PRADAL de Civeyrac p de St Pierre le Vieux. Le dit LOUBAT est assisté de Bertrand son frère aîné et la future épouse de Guillaume BRASSAC marié à Marguerite CHALVET sa soeur. La future se constitue en dot tous ses biens qui consistent en son hérité maternelle. Sa mère fit son testament le 16/12/1668 devant Me TONSON et l'a instituée HU. Elle déclare de plus que Bertrand LOUBAT (son futur beau-frère) lui doit 44 livres de salaire mais il ne veut pas querelle avec Marguerite CHALVET sa femme	

Img	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Résumé	Observations
118	1669/01/11	Permutation	Arcomie	MALET Antoine dit Bourdat, Jean PLAGNE	Antoine MALLET dit Bourdat fils de feu Pierre et Jean PLAGNE fils de feu Pierre de Mazaux p d'Arcomie échangent une petite maison ruinée à Mazaux ainsi que les pierres de la muraille et le bois, contre un petit pré (voir confronts et autres explications concernant les surfaces et les tailles et censives)	signature Mallet
358	1670/11/09	Quittance	Termes et Arcomie	MATHIEU Agnès, REVERSAT François	Agnès MATHIEU veuve en premières noces de Gibelin REVERSAT, et François REVERSAT, mère et fils de Tibiron p d'Arcomie confessent avoir reçu de Jean REVERSAT fils et héritier de Gibelin REVERSAT de Vigour p de Termes, 60 livres, 1 brebis. Jean BALDET est second mari d'Agnès MATHIEU.	
9974	1669/09/15	Achat	St Pierre le Vieux	MATHIEU Jean, GRIMAL Barthélémy	Jean MATHIEU dit Bonal, maçon de Civeyrac p de St Pierre le Vieux vend à Barthélémy GRIMAL son neveu laboureur dudit lieu une pièce de terre sise à Civeyrac acquise de Jean BARTHELEMY "Salle" du lieu contenant 6 cartonnées terre (confronts et nom des propriétaires)	
286	1670/07/27	CM	Ste Colombe de Peyre, les Bessons	MAUREL Antoine et RUAT Catherine des Bessons	Antoine MAUREL travailleur, fils de feus Bertrand et Marguerite CHARDENOUX de Villerosset p de Ste Colombe de Peyre avec Catherine RUAT de feus Antoine et Jeanne BOULET de Treidos p des Bessons. La future épouse est accompagnée de Pierre RUAT son frère aîné et se constitue en dot tous ses biens provenant de la succession de ses feus parents, plus 7 bêtes à laine, un coffre bois pin avec sa serrure, un tour à filer, une paire de chardes, un pot fer demi usé, 2 robes et son linge (sic) etc...	
135	1670/01/30	Quittance	Aumont	MEISSONNIER Guillaume	Guillaume MEISSONNIER dit la Montagne, du bourg d'Aumont, marchand, confesse avoir eu de Jean GIRMO (GERMO) laboureur du Bouchet p d'Aumont, 62 livres 5 sols, sur la vente du 4/07/1668. Fait à St Chély (Guillaume MEISSONNIER n'a pas signé)	
9958	1669/08/24	Accord	Aumont	MEISSONNIER Jeanne, Jeanne, CHASTANG Antoinette	Du mariage de Gounet MEISSONNIER et d'Antoinette CHASTANG du bourg d'Aumont, sont nés Jeanne MEISSONNIER mariée à Jean ROUSSET travailleur, Jeanne MEISSONNIER mariée à Jean VIE tous du bourg d'Aumont, leur frère et sœur François et Isabeau MEISSONNIER tous procréés du même mariage. Ils ont hérité chacun pour 1/4 des biens de la dite CHASTANG leur mère. Les dits ROUSSET et VIE gendres, veulent retirer leurs portions du simple fait que Gounet, père a donné son accord au mariage de ses filles, incluant ses biens. Le 28 mai 1666, le dit Gounet a donné ses biens à son fils Jean MEISSONNIER jeune fils d'Antoinette PLANES. Il est héritier universel de son père. S'ensuit un procès verbal entre les parties et Sr MOURE curé. Les filles Jeanne et autre Jeanne MEISSONNIER, mariées auxdits ROUSSET et VIE, touchent 325 livres. Deux experts ont été nommés. Suit la description des terres. Fait à St Chély, présent Mre Guillaume MEISSONNIER, marchand d'Aumont, oncle des parties	

Img	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Résumé	Observations
56	1669/11/06	Testament	St Chély d'Apcher	MIALANES Astrugue	Astrugue MIALANES veuve de Jean BRASSAC dit Catteau d'Espouzolles p de St Chély d'Apcher, veut être enterrée au tombeau de son feu mari, lègue à Catherine BRASSAC sa fille femme de Jean SALGUES demeurant à Civergol 60 livres, son couvre-chef de toile, et 2 chemisettes drap,, lègue à Françoise SALGUES première du nom fille dudit Jean SALGUES, sa petite fille, un tour à filer avec sa "sigouhe" à fuseau et un agneau, lègue à Jeanne SALGUES sa filleule première du nom et à Estienne SALGUES second du nom, ses petits enfants dudit SALGUES, un agneau à chacun lorsqu'ils auront atteint l'âge de 10 ans. HU Jeanne et Françoise BRASSAC ses deux filles par égales parts, à la condition que ce qu'elle donna à ladite Jeanne lors de son mariage avec Laurens ROUSSET entrera dans le "Blot"	
186	1670/04/08	quittance		MICHEL Jacques (de) Sr de la Védrières	Jacques de MICHEL, Sr de la Védrières de St Chély d'Apcher, ayant droit de Delle Marguerite de GRAS veuve et héritière de Me Vitalis de MICHEL baillif des terres de la maison d'Apcher par acte du 25/05/1669, a confessé avoir reçu de Jean DURAND second du nom, fils de feu Laurens de Civeyrac p de St Pierre le Vieux, la somme de 45 livres 12 sols contenues en 3 obligations. L'une a été consentie par Jean et Marguerite DURAND de 14 livres, une autre de 10 livres 12 sols des 25/06/1662 et 01/10/1662 et la dernière par Marguerite DURAND seule du 16/06/1665, toutes 3 par devant Me RAOUL. Il reste une obligation de 100 livres.	
79	1669/11/22	Quittance	St Chély d'Apcher, Albaret le Comtal	MICHEL Jean (de) Sr du Roc, FILHON Vidal	Jean de MICHEL, Sieur du Roc confesse avoir reçu 9 livres pour solde final d'une somme de 609 livres, de Vidal FILHON laboureur de la Bastide d'Albaret le Comtal, et Anne PIC sa femme, conformément à l'accord reçu par le présent notaire le 23/05/1659.	
266	1670/06/30	quittance	Albaret le Comtal, Blavignac	MOURGUES Laurent et Pierre, ALTEROCHE (d') Jean et Pierre	Laurent et Pierre MOURGUES, père et fils laboureurs habitants de la Pagésie p d'Albaret le Comtal. Pierre est mari de Jeanné MALET veuve en premières noces de Pierre d'ALTEROCHE. Il confesse avoir reçu de Pierre et Jean d'ALTEROCHE père et fils, laboureurs et communs en biens de la Petge p de Blavignac, 300 livres de la constitution dotale de la dite MALET, constituée par feus Pierre MALET et Isabeau FRAISSE ses père et mère, dans son contrat de mariage du 30/10/1659. Il reste 659 livres à payer dont une partie à la fête de Toussaints prochaine.	
299	1670/08/28	Accord	Albaret le Comtal, Lorcières	MOURGUES Laurent et Pierre, CHASTANG Estienne	Laurent et Pierre MOURGUES père et fils, icelui donataire de son père, de la Pagesie p d'Albaret le Comtal et Etienne CHASTANG de Maréchal (incertain) p de Lorcières diocèse de St Flour, mari d'Agnès MOURGUES fille et sœur des dits Laurent et Pierre veulent éviter un procès et concluent un accord concernant la dot d'Agnès pour 241 livres et 1 robe. Leur pacte de mariage fut passé le 12/08/1657. Les parties trouvent accord sur un calendrier de paiement.	
136	1670/01/30	Reconnaissance	St Chély d'Apcher	MURET Jean	Jean MURET de St Chély d'Apcher comme mari de Claude BONNAFé (BONNEFOY dans le CM) confesse avoir eu et reçu d'Antoine BONNAFé tisserand de la même ville, son beau-père, 80 livres en déduction de la constitution de ladite Claude, en son CM reçu par le présent notaire	
113	1669/12/31	CM	St Chély d'Apcher	MURET Jean, BONNEFOY Claude	Jean MURET fils d'Etienne et d'Isabeau AMOUROUX de St Chély et Claude BONNEFOY d'Antoine et Marguerite RUAT aussi de St Chély d'Apcher. La future est absente et ses parents donnent pour dot 170 livres de droits paternels et 30 livres de droits maternels. Dans les présents Pierre et autre Pierre MURET oncles du futur époux. Signatures MURET, BONNEFOY	

Img	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Résumé	Observations
190	1670/04/13	quittance	St Chély d'Apcher, Arcomie	MURET Pierre jeune, BRUN André	Pierre MURET jeune, tisserand de St Chély d'Apcher confesse avoir reçu d'André BRUN laboureur de Tibiron p d'Arcomie, 9 livres pour une vente du 19/05/1669	
344	1670/10/25	Titre clérical	St Chély d'Apcher	MUSNIER Claude, et André son fils	Claude MUSNIER de St Chély d'Apcher, par amour et amitié envers André son fils, clerc tonsuré, qui a fait son cours de philosophie et pour lui donner les moyen de parvenir à l'ordre de prêtrise qui le tient depuis longtemps, lui donne 100 livres annuellement dès qu'il aura dit sa première messe. Il lui donne aussi une maison haut et bas, couverte de tuiles, comprenant jardin et bassecour, située au sortir de la côte (confronts) plus une étable. Il fera son séminaire en la ville de Mende et ledit MUSNIER père s'engage à le nourrir et le vêtir du manteau long, la soutane à surplis, la chasuble et autres vêtements. Le fils quitte son père et Marguerite CHASTANG sa mère.	signature MUSNIER
207	1670/04/22	Subrogation, quittance	Servières les Bessons	NEGRE Antoine, BOULET Pierre, Marguerite, Isabeau	Antoine NEGRE habitant de la Ligère p de Servières originaire de Beyres p des Bessons mari d'Isabeau BOULET, confesse avoir reçu de Jean ASTRUC tisserand de Beyres p des Bessons, la portion de un sixième à cause du décès de feu Marguerite BOULET revenant à Isabeau BOULET sa femme sur les biens de feu Pierre BOULET père et Cibelle BOUCHARENC sa mère représentant une partie de la constitution dotale de ladite Isabeau BOULET en son CM passé devant Me MALET notaire de Servières. Le dit ASTRUC reconnaît ces sommes sauf 15 livres. Isabeau et Marguerite BOULET sont soeurs.	
9986	1669/10/02	Transaction	Albaret le Comtal et Termes	NONE Jean, BOUDOULLIN Mathieu, ASTRUC Hélix	Acte sur deux lignes - Suite à procès, Jean NONE fils de Guiot du Fayet p d'Albaret le Comtal d'une part et Mathieu BOUDOULLIN et Hélix ASTRUC mariés, de Fenestres d'autre part. Feu Pierre BESSIERE premier mari de ladite ASTRUC a fait son testament le 30/06/1652 et l'aurait instituée héritière universelle à la charge de rendre l'hérédité à l'un de leurs enfants. Après 2 ans, elle s'est remariée avec ledit BOUDOULLIN qui fait valoir qu'il a nourri et entretenu les enfants du premier lit. Le 16/02/1666 il a marié Antoinette BESSIERE, l'un des enfants du premier lit de sa femme, avec ledit NONE et en faveur de ce mariage rendit à icelle ladite hérédité. suite ci-dessous	
9986	1669/10/02	Transaction	Albaret le Comtal et Termes	NONE Jean, BOUDOULLIN Mathieu, ASTRUC Hélix	Suite de l'acte - Sa mère Hélix ASTRUC lui donna de son chef, 100 livres. Ce mariage n'a duré que 5 semaines par suite du décès de la dite Antoinette BESSIERE, qui testa le 22/03/1666 en instituant héritier universel son mari, ledit NONE. Le dit NONE veut récupérer les fonds, et les dits BOUDOULLIN et ASTRUC disent que le tout revient à Jean BESSIERE maintenant seul fils unique de la dite ASTRUC. Toutefois, Jean NONE reconnaît le peu de force du testament de la dite BESSIERE, sa femme. Les parties trouvent accord en reconnaissant audit NONE le gain de survie prévu au contrat de son mariage et les frais funéraires.	

Img	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Résumé	Observations
9980	1669/09/20	Accord	La Fage St Julien	NOUZEIRETTE Jean et BOUCHARENC Jean	Jean BOUCHARENC et Jean et Agnès NOUZEIRETTE frères et sœur, tous du Puechdelmont p de la Fage St Julien tombent d'accord au sujet de deux velles, l'une grande et l'autre petite	
277	1670/07/13	"Despartement" et rémission	Albaret le Comtal, Montpellier	ODOUL Pierre, Guillaume	Les parties en présence : Pierre ODOUL laboureur originaire de la Rougère d'Albaret le Comtal, habitant de Berc p de Termes et Guillaume ODOUL second du nom, Me maçon du même lieu de la Rougère et habitant de Montpellier et autres lieux en Languedoc depuis de nombreuses années en travaillant à sa vacation de maçon, frères, enfants de feus Pierre et Claude CHALVET. En 1669, devant Me Jacques DURANC de Montpellier, ledit Guillaume ODOUL second du nom a fait cession et transport de ses biens à son frère Pierre. De plus, son frère Guillaume ODOUL premier du nom lui doit par obligation du 02/09/1654. Le dit Guillaume second du nom vient au pays pour voir où en sont ses affaires et constate que son frère Pierre, par négligence n'a pas agi. D'où griefs et annulation d'actes.	
281	1670/07/13	Procuration	Termes, Albaret le Comtal, Montpellier	ODOUL Pierre, Guillaume, BROUSSES Pierre	Guillaume ODOUL second du nom, Me maçon de la Rougère p d'Albaret le Comtal, habitant de Montpellier en Languedoc travaillant depuis de longues années de son état de maçon fonde comme procureur Pierre ODOUL son frère de Berc p de Termes afin de récupérer 240 livres de Pierre GROUSSET leur neveu, de la Rougère p d'Albaret le Comtal suivant le contrat d'accord signé ce jour, et en 3 termes, plus le paiement d'une obligation de 35 livres. Il autorise son frère Pierre ODOUL à délivrer quittance en son nom.	
279	1670/07/13	Accord	Termes, Albaret le Comtal, Montpellier	ODOUL Pierre, Guillaume, Vidal, BROUSSES Pierre	Les parties en présence : Guillaume ODOUL second du nom, Me maçon de la Rougère p d'Albaret le Comtal, habitant de Montpellier en Languedoc travaillant depuis de longues années de son état de maçon fils de feus Pierre et Claude CHALVET, et Pierre BROUSSES de la Rougère mari d'Agnès ODOUL fille et héritière de feu Guillaume ODOUL premier du nom, le dit Guillaume subrogé de Vidal ODOUL, frères et fils des mêmes feus Pierre et Claude CHALVET, le dit Vidal étant héritier de ses père et mère par leurs testaments, de la Rougère. Les parties sont sur le point d'entrer en procès. Le différend porte sur les droits légitimaires de feu Guillaume ODOUL premier du nom, à qui il revenait 1/18ème des biens de ses parents qui eurent 9 enfants, mais qu'il estimait insuffisants. Le testament de feu Pierre ODOUL date du 23/02/1635 et celui de feu Claude CHALVET du 04/04/1645. Les parties finissent par trouver accord amiable.	

Img	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Résumé	Observations
98	1669/12/04	Accord	Le Malzieu et St Pierre le Vieux	OLLIER Giraud, CHABANETTES Isabeau	Mre Giraud OLLIER marchand du Malzieu avait obtenu accord des officiers de la temporalité de Prunières contre Isabeau CHABANETTES veuve et héritière de Jean FOURNIER marchand de Vareilles et Etienne PELEGRY son beau-frère, accord qui concerne une maison de 2 étages sise à Vareille (achat de 1646), d'une autre maison, d'un jardin et d'un champ, le tout à Vareille. Etienne PELEGRY marié à Jeanne FOURNIER, Agnès et Catherine FOURNIER soeurs de Jeanne ont été déboutés le 04/11/1659. La moitié de ces biens appartiennent au couple PELEGRY et FOURNIER. Les parties trouvent accord avec Sr Pierre OLLIER fils de feu Giraud, aussi marchand	
102	1669/12/09	Reconnaissance	Termes et la Fage St Julien	OSTALIER Jean, et Guilem GALNIER	Jean OSTALIER laboureur, marié à Marguerite POULALION de Berc p de Termes, reçoit de Guilem GALNIER maçon, marié à autre Marguerite POULALION de Recoules p de la Fages St Julien, beaux-frères, 30 livres et 2 robes en déduction de la constitution dotale de Marguerite POULALION, prévue au CM avec le dit OSTALIER, reçu par le présent notaire.	
253	1670/06/12	quittance	La Fage St Julien	PAGES Catherine	Catherine PAGES confesse avoir reçu de Guillaume son frère de Chauliac p de La Fage St Julien, 45 livres, en moins sur les contrats passés entre eux, reçus par le présent notaire les 01/06/1669 et le 14/09/1669	
9980	1669/09/22	Achat	Termes	PAGES Guicharnal et Pierre, DURAND François	Guicharnal et Pierre PAGES dits Blancs, père et fils de Berc p de Termes, vendent à François DURAND du même lieu, une bournade pin qu'ils ont au terroir de Berc, indivise avec les hoirs de feu Etienne PAGES dit Rougeyron, pour la somme de 21 livres (suivent les condronts)	
9982	1669/09/22	Quittance	Termes	PAGES Guicharnal et Pierre, DURAND François	Guicharnal et Pierre PAGES dits Blancs, père et fils de Berc p de Termes, laboureurs confessent avoir été remboursés de François DURAND des cens et tailles pour une partie de maison et jardin, et courtilage que les dits PAGES lui vendirent par contrat reçu par Me TONSON	
252	1670/06/12	reconnaissance	La Fage St Julien	PAGES Guillaume	Guillaume PAGES, tailleur de Chauliac p de La Fage St Julien, comme mari de Marie CHARRIERE confesse avoir reçu de Jean CHARRIERE fils de feu Jean de Chassignoles, p de Rimeize, 12 livres en déduction de la dot de la dite CHARRIERE. Contrat de mariage reçu par le présent notaire.	
9984	1669/09/26	Reconnaissance	St Chély et Rimeize	PAGES Guillaume, CHARREYRE Jean	Guillaume PAGES tailleur d'habits de Chauliac p de la Fage St Julien, confesse avoir reçu de Jean CHARREYRE son beau-frère de Chassignoles p de Rimeize, 12 livres sur la dot de Marie CHARREYRE femme dudit PAGES - CM chez le présent notaire	
208	1670/04/22	quittance	Albaret le Comtal	PAGES Jean et Pierre, PAREN Vidal	Jean et Pierre PAGES, père et fils, communs en biens de la Bastide p d'Albaret le Comtal confessent avoir reçu de Vidal PAREN (incertain) fils de Pierre, du même lieu, 24 livres	
184	1670/04/08	obligation	Rimeize, St Chély d'Apcher	PANAFIEU Pierre (Sr), ATTRAZIC Etienne	Etienne ATTRAZIC du Rouchat p de Rimeize confesse devoir à Sr Pierre PANAFIEU, bourgeois, 90 livres et 7 cettiers de blé seigle suivant contrat d'arrentement (de 5 années) débutant le 4 mai 1665. Les parties prolongent le contrat d'arrentement aux mêmes conditions.	signatures des parties

Img	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Résumé	Observations
185	1670/04/08	obligation et quittance générale	Rimeize, St Chély d'Apcher	PANAFIEU Pierre (Sr), ROUSSET Jean	Jean ROUSSET laboureur du Crouzet p de Rimeize confesse devoir à Sr Pierre PANAFIEU de St Chély d'Apcher 6 x 20 livres pour l'afferme de sa métairie du Crouzet. Il paiera à la prochaine fête de St Michel.	signatures des parties
329	1670/10/01	quittance et cancellation	St Chély d'Apcher, La Fage St Julien	PANAFIEU Pierre, BONNAFÉ Antoine	Sr Pierre PANAFIEU, bourgeois de St Chély d'Apcher confesse avoir reçu d'Antoine BONNAFÉ maçon du Vialar p de La Fage St Julien, 97 livres que lui devait feu Etienne CONSTAND beau-père dudit BONNAFÉ par deux contrats d'obligation passés devant Me Pierre BONNEFOY notaire en 1649 et 1650, plus 43 livres d'un reste de loyer de pièces de terre.	signature PANAFIEU
103	1669/12/16	Quittance	St Chély d'Apcher et Rimeize	PANAFIEU Pierre, et Pierre BOULET	Sr Pierre PANAFIEU, bourgeois de St Chély d'Apcher confesse avoir reçu de Pierre BOULET fils émancipé de Pierre du Crouzet p de Rimeize, suite au contrat du 5/10/1666 reçu par le présent notaire, 130 livres en capital.	
249	1670/06/04	Partage	Albaret le Comtal	PAREN Antoine, Mathieu, GERBAL Pierre	Antoine PAREN d'Ardiols p d'Albaret le Comtal, Pierre GERBAL mari de Jeanne CONORT, et Mathieu PAREN mari d'Agnès ALHIER du même lieu, possèdent en indivision un pastoral à Ardiols (suivent les confronts). Ils se repartagent leur portion en fonction de leurs souhaits.	
283	1670/07/17	Testament	Albaret le Comtal	PELEGRY Guillaume	Guillaume PELEGRY dit Estourguet laboureur, de la Bastide p d'Albaret le Comtal, avancé en âge et malade, veut être enterré au cimetière de Termes au tombeau de ses devanciers. Il lègue à Guillaume PELEGRY son fils pour légitime, 9 X 20 livres quand sera d'âge pour donner valable quittance, lègue à Jeanne DAUNIS sa femme son habitation dans sa maison et si elle ne peut vivre avec son héritier, lui lègue une pension annuelle. HU Pierre PELEGRY son fils aîné.	
304	1670/09/05	Quittance	St Chély d'Apcher	PEYRUS Antoine, Marguerite CHASTANG	Antoine PEYRUS, écolier de St Chély confesse avoir reçu de Marguerite CHASTANG femme de Guillaume PEYRUS sa belle-sœur de St Chély, 55 livres avec lesquelles il a acheté un habit drap de maison, un chapeau, une paire de souliers et deux chemises toile. Cette somme représente une partie des droits légitimes légués par ses feus parents Georges PEYRUS et Charlotte JALQUET.	signature PEYRUS
354	1670/11/06	accord	Faverolles et Albaret Ste Marie	PITOT Isabeau, GARDELLE Antoine	Un procès est sur le point d'être intenté d'une part entre Isabeau PITOT veuve de Jean "del Cellier" habitante de Chauvel p de Faverolles diocèse de St Flour, d'autre part Jacqueline COLLOMB veuve de Jean PITOT, maréchal, Antoine GARDELLE et Catherine PITOT mariés de la Garde p d'Albaret Ste Marie, mère fille et beau-fils. Isabeau PITOT veuve est sœur de feu Jean PITOT (père de Catherine) qui devait lui verser 400 livres, les robes, la couverte, etc... sa dot à elle constituée par feus Bernard PITOT et Françoise CAZELEDES leur père et mère en augmentation du CM du 18/09/1657 devant Me Michel BIGOT notaire de Faverolles et Me Jean BROS notaire de la Bessière. Les parties trouvent accord.	
336	1670/10/07	donation entre vifs	Albaret Ste Marie, Arcomie	PLAGNES Marie, TEYSSÉDRE Jean	Marie PLAGNES veuve de Jean TEYSSÉDRE dit Gendarmou et Jean TEYSSÉDRE mère et fils de Tremouloux Lestrade p d'Arcomie reconnaissent avoir reçu de Jean BRASSAC premier du nom beau-frère dudit TEYSSÉDRE d'Arfeuille p d'Albaret Ste Marie 10 cetiers 6 cartons blé seigle que Catherine BRASSAC soeur dudit Jean apporta au contrat de mariage du 6 février dernier.	

Img	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Résumé	Observations
5	1669/10/07	Quittance	Arcomie	PLANHE Jean, MALET Antoine	Jean PLANHE laboureur de Tibiron Arcomie, confesse avoir reçu d'Antoine MALET son beau-frère de Mazaux Arcomie, 6X20 livres suite au contrat de transaction et accord entre eux passé le 03/06/1667 chez le présent notaire (quittance du 06/10/1667) concernant la dot de feu Catherine MALET femme du dit PLANHE	voir VIALA Guillaume X Isabeau MALET
122	1670/01/12	Quittance	Arcomie	PLANHES Jean, Antoine BALDET	Jean PLANHES marié à Isabeau TRABUT (incertain) de Mazaux p d'Arcomie confesse avoir reçu d'Antoine BALDET marié à Jeanne TRABUT, son beau-frère du même lieu, 15 livres que Claude TOURRETTE, belle-mère des parties se réserva dans la donation qu'elle fit à Jeanne TRABUT sa fille en son mariage avec ledit BALDET passé chez Me BROS notaire de la Bessière le 05/10/1660	
103	1669/12/13	Quittance	ST Chély d'Apcher	PORTEFAIX François, et Antoine BOYER	François PORTEFAIX de las Clauses p de St Chély d'Apcher, reçoit d'Antoine BOYER tisserand de Fraissinoux p de Rimeize, 12 livres pour reste d'une vente.	
359	1670/11/13	Quittance	St Chély, Le Fau de Peyre	PORTEFAIX François, PROUZET Louis	François PORTEFAIX, laboureur, de las Clauses p de St Chély comme tuteur des enfants de feu Louis PROUZET de Fraissinoux p de Rimeize confesse avoir reçu de Jean BOISSONNADE des Salleles p du Fau de Peyre fils de feu Aldebert, 10 livres 7 sols de revenus annuels d'un pré.	
101	1669/12/06	Reconnaissance	Termes et Arzenc d'Apcher	PORTEFAIX Jean et Jean BOUSSUGE	Reconnaissance entre Jean PORTEFAIX, laboureur marié à Jeanne THOUZERY de Fenestres p de Termes et Jean BOUSSUGE marié à Delphine THOUZERY d'Arzenc d'Apcher pour 29 livres en tout. Le CM dudit Jean PORTEFAIX fut passé le 22/12/1667 (notaire non cité) légats conformes au testament de Raymond THOUZERY, père des parties, reçu le 19/07/1660, reçu par Me CONORT	
74	1669/11/19	Reconnaissance	Termes	PORTEFAIX Jean, BOUSSUGE Jean	Jean PORTEFAIX laboureur de Fenestres p de Termes, mari de Jeanne THOUZERY de Termes confesse avoir reçu de Jean BOUSSUGE mari de Delphine THOUZERY de Bès p d'Arzenc (d'Apcher) 31 livres (CM PORTEFAIX du 22/11/1667) filles de Raymond THOUZERY de Bès. Testament dudit Raymond passé le 19/07/1660 chez Me CONORT	
9943	1669/07/22	Reconnaissance générale	St Chély d'Apcher	PORTEFAIX Pierre, POUGET Claude	Pierre PORTEFAIX maître cordonnier mari de Claude POUGET reçoit de Delphine GIRARD veuve de Mre Antoine POUGET, sa belle-mère, 66 livres solde de 800 livres, robes et cotillons, meubles, lit, qui représentent la constitution dotale de Claude POUGET. CM passé en janvier 1656 chez not BRUGEYRON. Présent Mre Antoine POUGET tous de St Chély	
9948	1669/07/26	obligation	Blavignac	POUGET Louis (noble de) et Jean FOURNIER	Noble Louis de POUGET écuyer, seigneur de Fosses, Rouveyret et autres lieux habitant à sa maison de Fosses, et Jean FOURNIER fils de feu Estienne de Rouveyret p de Blavignac, suite accord les parties déclarent que les censives dûes par ledit FOURNIER sont payées au moyen d'une obligation.	
25	1669/10/20	Reconnaissance	La Fage St Julien	POULALHION Guillaume CHARRERE Jean	Guillaume POULALHION laboureur de la Fage St Julien mari de Jeanne CHARRERE reconnaît avoir eu de Jean CHARRERE fils à feu Jean son beau-frère de la Fouliarade p de la Fage, 30 livres, une couverte valeur 6 livres, une gazine, de la dot constituée en leur CM reçu par le présent notaire le 14/3/1666	
333	1670/10/05	quittance	St Chély d'Apcher, La Fage St Julien	POULALHON Jean, PANAFIEU Pierre, ALLO Pierre	Sr Pierre PANAFIEU, bourgeois de St Chély confesse avoir reçu de Jean POULALHON mari de Jeanne ALLO, fille de feu Pierre ALLO, de la Fage St Julien, 3 livres	signature PANAFIEU

Img	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Résumé	Observations
306	1670/09/07	Donation entre vifs	Termes	POULALHON Marguerite, Marguerite PAGES	Marguerite POULALHON veuve de Pierre PAGES fils de feu Guicharnal PAGES de Berc p de Termes, dans l'âge de vieillesse et sachant avoir reçu de bons et loyaux services de sa fille Marguerite PAGES avec qui elle demeure, lui fait donation entre vifs de ses biens meubles et immeubles à la condition qu'elle la soigne, la nourrisse et l'entretienne jusqu'à la fin de ses jours. Elle devra aussi verser les droits légitimaires de ses 3 soeurs : Anne, Jeanne, autre Jeanne PAGES lorsqu'elles se marieront ou après le décès de la testatrice. La somme est de 6 x 20 et 15 livres, soit 45 livres chacune.	
9945	1669/07/25	Reconnaissance	Arzenc	POULALION François, OSTALIER Jeanne	François POULALION jeune de Combettes p d'Arzenc comme mari de Jeanne OSTALIER reconnaît avoir reçu de Jean OSTALIER son beau-frère de Berc p de Termes, la somme de 30 livres, de sa constitution dotale prévues en leur contrat de mariage reçu par moy notaire.	
72	1669/11/17	Reconnaissance	Le Fau de Peyre, La Fage St Julien	PROUZET Jean, BOUCHARENC Jean	Jean PROUZET fils de feu Pierre des Sallèles p du Fau (de Peyre), assisté d'Antoine IMBERT son curateur, mari de Jeanne BOUCHARENC reçoit de Jean BOUCHARENC son beau-frère, de Puechdelmont p de la Fage St Julien 260 livres, 1 vache, 5 brebis, 2 linceuls, etc légats de feu Pierre BOUCHARENC, père des parties.	
9947	1669/07/25	Quittance	le Fau de Peyre	PROUZET Jean, BOUCHARENC Jeanne	Jean PROUZET fils de feu Pierre des Salelles p du Fau mari de Jeanne BOUCHARENC del Puech Del Mont, marié à la fin de février 1669acte non terminé	
9950	1669/07/30	Quittance	St Chély d'Apcher	PROUZET Jean, TALON Marguerite	Jean PROUZET marié à Marguerite TALON donataire par moitié de feu Jacques TALON son frère (acte passé chez Me RAOUL le 20 janvier dernier) confesse avoir reçu de Pierre PORTEFAIX cordonnier de St Chély, 22 livres 10 sols représentant une moitié de la somme due, restant d'une obligation de 55 livres dudit Jacques TALON (04/05/1663 chez Etienne ALBET notaire) dont quittance.	
9985	1669/10/01	Quittance	Les Bessons	RAMADIER Pierre, VEDRINES Jean	Pierre RAMADIER marié de Combret p des Bessons confesse avoir reçu de Jean VEDRINES du même lieu, 4 livres pour le prix de l'afferme d'une maison et portion de grange situés à Combret pour une année commençant à la Pentecôte dernière et finira à la Pentecôte prochaine, plus l'afferme d'un champ dont le contrat fut passé chez Me TONSON	
47	1669/11/03	Quittance	St Chély d'Apcher, Blavignac	RAMPAN Jean (Sr)	Sr Jean RAMPAN, bourgeois de St Chély d'Apcher, héritier de feu Sr Jean RAMPAN son père de ladite ville confesse avoir reçu de Jeanne FOSSE femme de Jean GALNIER Vieux de Rouveyret p de Blavignac, 33 livres	Rampan a signé.
137	1670/02/04	Reconnaissance	St Chély d'Apcher	RAMPAN Jean (Sr) bourgeois	Sr Jean RAMPAN, bourgeois de St Chély d'Apcher marié à delle Jeanne MICHEL reçoit de delle Jeanne CAILA veuve de Sr Antoine MICHEL aussi bourgeois, sa belle-mère de St Chély, la somme de 1000 livres, représentant la constitution dotale de la dite Jeanne MICHEL faite en son CM reçu par le présent notaire.	

Img	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Résumé	Observations
9984	1669/09/22	Quittance	St Chély d'Apcher	RAMPAN Jean (Sr), BARTHELEMY Jean	Sr Jean RAMPAN bourgeois de St Chély, fils héritier de feu Sr François, son père, confesse avoir reçu des mains de Jean BARTHELEMY fils émancipé d'autre Jean, maçon de Civeyrac, 145 livres que BARTHELEMY père et Jean JOURDAN son beau-frère devaient solidairement à Sr RAMPAN par contrat reçu par le présent notaire le 25/03/1666. Le fils BARTHELEMY a payé en bétail.	
26	1669/10/20	Quittance	St Chély d'Apcher	RAMPAN Jean, BOUCHARD Guillaume	Sr Jean RAMPAN bourgeois de St Chély, confesse avoir reçu de Guillaume BOUCHARD marchand de St Chély la somme de 600 livres, de la vente d'une maison au faubourg supérieur de cette ville, contrat reçu par le présent notaire, laquelle somme de 600 livres a été reçue par Sr Jean RAMPAN second du nom, marié au Malzieu, frère dudit Sr RAMPAN	
190	1670/04/13	Arrentement	St Chély d'Apcher, Arcomie	RAMPAN Jean, DELOUSTAL Antoinette, PICHON Claude	Sr Jean RAMPAN, bourgeois de St Chély d'Apcher arrente à Antoinette DELOUSTAL et Claude PICHON mère et fils de Trémouloux p d'Arcomie un pré et pastoral situés au terroir de Trémouloux, pour 2 années et 2 cueillettes, et pour la somme de 12 livres par année.	
193	1669/04/14	quittance	St Chély, Blavignac	RAMPAN Jean, GALNIER Jean	Sr Jean RAMPAN bourgeois de St Chély d'Apcher confesse avoir reçu de Jean GALNIER, laboureur de Rouveyret p de Blavignac, absent, et représenté par Jeanne FOSSES sa femme, 33 livres, en déduction de la rente annuelle de 66 livres échue depuis Pâques dernier.	
42	1669/10/29	Transaction	St Chély d'Apcher	RAOUL (Me), PEYRUS Georges et Guillaume	Le 13/07/1657, contrat fut passé par Me RAOUL notaire de St Chély et Mr Georges PEYRUS marchand de St Chély pour un pré dont la valeur de 130 livres - et aux dires des experts - a été largement surestimée. S'ensuit un procès devant les officiers de la ville. Le pré est finalement estimé à 100 livres. Ledit RAOUL est condamné à payer 30 livres avec intérêts à Marguerite CHASTANG femme de Me Guillaume PEYRUS, héritière de Charlotte JALQUET femme de feu Me Georges PEYRUS. Le dit RAOUL est toujours en désaccord aussi ladite CHASTANG fait venir 3 archers. Nouvelle estimation, nouveau procès. Finalement les parties trouvent accord.	
62	1669/11/12	Testament	Les Bessons / St Chély	RAOUL Jean	Me Jean RAOUL, greffier au mandement des Bessons habitant St Chély, affligé de maladie et avancé en âge, ordonne son testament. Il veut être inhumé dans l'église des Révérends Pères Cordeliers de St Chély et au tombeau de sa défunte femme. Lègue à Antoinette RAOUL sa fille qui reste à marier la portion de sa feuè mère Marguerite ALHIER, représentant 600 livres, lègue à Jacques RAOUL son fils, et Françoise RAOUL femme de Jacques COULY maréchal, lègue aux enfants de feu Catherine RAOUL vivant femme d'Antoine BOYER de Marvejols, aux enfants d'autre feu Françoise RAOUL vivant femme d'Antoine BOULET, aux enfants de feu Marguerite RAOUL vivant femme de feu Pierre REVERSAT, ses autres filles, 5 sols, lègue à Mre Jean RAOUL, notaire royal son fils aîné 5 sols et confirme la donation contractuelle faite en son contrat de mariage. HU Delle Jeanne AVIGNENT sa belle-fille, femme de Me RAOUL notaire son fils. Révoque le testament fait le 9/01/1657 devant Me BONNEFOY. Présents Mre Antoine CHASTANG marchand, Me Claude MARTIN, Pierre CHASTANG hoste, Pierre CHAMBE tisserand, Guillaume ODOUL...	

Img	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Résumé	Observations
84	1669/11/25	Reconnaissance	Albaret Ste Marie, Termes	RAOUL Jean et Jacques, ROUX Jean et Jean	Jean et Jacques RAOUL, père et fils d'Arfeuille p d'Albaret Ste Marie le fils comme mari de Marguerite ROUX confessent avoir eu de Jean et autre Jean ROUX père et fils de Croze p de Termes, 200 livres représentant la constitution de dot prévue au CM reçu par Me ALBET notaire	
90	1669/11/28	Donation	Termes et Arcomie	REVERSAT Charlotte	Charlotte REVERSAT de Termes fait donation à François REVERSAT fils de feu Gibelin REVERSAT, son neveu qui épouse Jeanne BRUNEL	Charlotte et Gibelin sont frère et sœur
90	1669/11/28	CM	Arcomie	REVERSAT François et Jeanne BRUNEL d'Arcomie	François REVERSAT fils de Gibelin et Agnès MATHIEU de Termes avec Jeanne BRUNEL de Jean, laboureur et feu Jeanne BRASSAC de Tibiron p d'Arcomie. Le futur est assisté de son père, de sa mère et de Guilhem MATHIEU son oncle de Montchanson. Le père de la future fait donation de la moitié de ses biens à sa fille. Mariage ce jour d'Agnès MATHIEU mère du fiancé avec Jean BRUNEL père de la fiancée.	cf CM BRUNEL MATHIEU même registre
227	1670/05/20	Transaction	Termes, Fontans, Arcomie	REVERSAT Gilibert, MATHIEU Agnès	Le 11/02/1642 a été passé le CM de Gilibert REVERSAT laboureur de Vigour (Termes) et Agnès MATHIEU de Chabannes Planes (Fontans) devant Me CAZALEDES avec constitution dotale de 370 livres, 1 couverte, 3 robes, etc... de droits légitimaires paternels et maternels plus 100 livres de son pécule. A la suite de son veuvage la dite MATHIEU s'est remariée à Jean BRUNEL de Tibiron (Arcomie) le 28/11/1669. Le même jour François REVERSAT fils du <u>second</u> mariage de Gilibert avec Agnès MATHIEU s'est marié avec Jeanne BRUNEL fille de Jean. La dite MATHIEU a donné la moitié de ses biens à son fils François et le dit Jean BRUNEL a donné la moitié de ses biens à sa fille Jeanne... Jean REVERSAT de Vigour, p de Termes, fils et héritier de son père n'est pas d'accord sur ce partage dont certains biens appartenaient en propre à son père et d'autres en propre à ladite MATHIEU (qui ne semble pas être sa mère). Les parties finissent par trouver accord. (voir autres détails de l'acte)	
9957	1669/08/21	Quittance	St Chély d'Apcher	RICOU pierre, RAMPAN Jean (Sr)	Pierre RICOU d'Arcomie confesse avoir reçu de Sr Jean RAMPAN fils héritier de François, bourgeois de St Chély, l'original d'une indemnité et obligation de relief que ledit RICOU avait fait au feu Sr RAMPAN le 28/02/1652	
65	1669/11/14	Reconnaissance	Aumont et les Bessons	RIMEIZE Jean, DALLO Louise	Jean et Jean RIMEIZE père et fils du lieu des Bessons, le fils comme mari de Louise DALLO confessent avoir reçu d'Estienne DALLO de Chancelade p d'Aumont, frère de la dite Louise 250 livres et une paire de taureaux de l'âge de 3 ans pour la valeur de 45 livres. CM reçu par moy notaire. Et de main en main, les dits RIMEIZE baillent à Françoise VALENTIN veuve de Guillaume RIMEIZE du lieu des Bessons, frère de Jean RIMEIZE père d'autre Jean marié à Louise DALLO, enfants d'autre Jean RIMEIZE suivant contrat d'accord passé chez Me Pierre VALENTIN du Vestit p de Rimeize le 21 juin 1657. Fait à St Chély	

Img	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Résumé	Observations
83	1669/11/25	Quittance	Marvejols, Les Bessons	ROCAGEL Antoine, SAVY Jean	Antoine ROCAGEL, tailleur de Marvejols confesse avoir eu de Jean SAVY laboureur, premier du nom, fils de feu Pierre des Bessons, 15 livres d'une somme globale de 45 livres, qu'Astrugue BRUN veuve en premières noces de Jean VALY (ou VALETTE) et en secondes noces de Jean..... (Non indiqué) avait chargé ledit SAVY de payer audit ROCAGEL. Contrat chez Me TONSON (St Chély) autre contrat chez Me MAURICE (Marvejols)	
145	1670/02/13	CM	Rimeize	ROCHE Jean et CHASTANG Jeanne de Rimeize	Jean ROCHE fils d'Antoine et Jeanne BONNEFOY de Montels p de Rimeize et Jeanne CHASTANG de feu Jean et Isabeau CHALVET de Sarrouillet p de Rimeize. L'époux esr accompagné de ses père et mère, la dite CHASTANG accompagnée de Jean CHASTANG habitant à la Vaissière p de Blavignac, son oncle paternel, présent aussi Vidal CHALVET vieux du lieu des Andes p d'Albaret le Comtal son oncle maternel, qui sont tous les deux ses tuteurs. L'époux reçoit la moitié des biens de ses parents (meubles et immeubles) sous conditions. L'épouse se constitue en dot tous ses biens légitimaires soit 1/3 des biens de son père et 1/4 des biens de sa mère. Les biens de sa mère lui seront versés après que sera fait l'inventaire suite au décès de sa mère par les sieurs officiers de la temporalité de Prunières. Sont cités Raymond et Vidal CHASTANG ses frères germains. Elle reçoit toutefois 60 livres et 30 livres, et la famille CHASTANG reconnaît que Jean ROCHE a payé tous les frais liés au mariage (27 livres). Fait à Montels , présents Jean PELISSE, prêtre de Rimeize, Me Jean CHASTANG bourgeois, Me Antoine CHASTANG son fils de Sarrouillet, Jean et Claude GRANIER de Monteil, Vidal ROCHE du Montel, André ROCHE du Crouzet p d'Albaret le Comtal	
9977	1669/09/18	CM	Albaret le Comtal, Arzenc d'Apcher	ROCHE Philip et CONORT Agnès	Philip ROCHE laboureur du lieu d'Albaret le Comtal avec Agnès CONORT fille de feus Guillaume et Eliane FRAISSE de Montagut p d'Arzenc. L'épouse possède 1/3ème des biens de son frère Guillaume absent depuis très longtemps avec Balthazar VIDAL et Eliane CONORT son beau-frère et sa soeur mariés, aussi du lieu de Montagut et un 1/4 de la succession de ses feus parents	Eliane ou Elaine
229	1670/05/21	Achat	Albaret le Comtal	ROCHE Philip, CHALVET Gaspare	Philip ROCHE laboureur d'Albaret le Comtal (fut marié en premières noces à feu Gaspare CHALVET) sachant avoir traité avec Jeanne CHALVET veuve de Pierre CHALVET sa belle-sœur, le 17/12/1663 concernant les biens de feus Pierre CHALVET et Marguerite CORBIERE du même lieu, ses père et mère pour 200 livres, 2 robes etc... et ne pouvant obtenir versement des dites sommes a fait saisir les biens de la dite Jeanne CHALVET (suivent les descriptions et les confronts) et les a fait vendre le 8 mars dernier. Noble Louis de LASTIC, Sr Prieur de Noalhac s'est porté acquéreur des dits biens pour une somme de 400 livres estimée par deux experts. Le dit ROCHE devait cette somme à Jacques et Antoine SALOMON père et fils, le fils marié à Marguerite RAYNAL, nièce de Gaspare CHALVET, femme dudit SALOMON fils, somme constituée en leur contrat de mariage du 12/02/1664.	acte particulièrement complexe et très détaillé.

Img	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Résumé	Observations
60	1669/11/10	Reconnaissance	St Pierre le Vieux, Prunières	RODOS Jean, DELCROS Jean	Jean RODOS fils de feu Jean de Civeyrac p de St Pierre le Vieux, comme mari d'Anne DELCROS, confesse avoir reçu de Jean DELCROS son beau-frère d'Apcher p de Prunières, 30 livres, en déduction des légats faits par feus Jean DELCROS et Agnès BARRIER ses père et mère en leur testament reçu par Me ALBET notaire. Ladite DELCROS s'était constituée les dits légats lors de son contrat de mariage du 10/02/1667.	
254	1670/06/14	Accord	St Chély d'Apcher	ROUSSET Jean, FARRIER Christophe	Jean ROUSSET de St Chély habitant le Malzieu Me tisserand seul fils succédant aux biens de feu Claude ROUSSET son père d'une part et Christophe FARRIER Me tisserand de St Chély d'autre part, pour lui et comme père et administrateur de Jean et Marguerite FARRIER procréés de son premier mariage avec Jeanne BOYER sont sur le point d'entrer en procès. Ils trouvent accord sur les successions des feus Jean BOYER et Jeanne GEORGOUNE mariés ayeux dudit ROUSSET, beau-père et belle-mère dudit FARRIER et sur la succession de feu Jeanne BOYER mère d'icelui ROUSSET en son premier mariage avec ledit Claude ROUSSET et femme dudit FARRIER du second où ledit ROUSSET demandait répartition de 150 livres par les dits BOYER et GEORGOUNE mariés, reçus dudit feu ROUSSET, leur gendre suivant la reconnaissance reçue le 27/01/1641 et en exécution du mariage du 13 janvier même année. Il demandait aussi la légitime de sa mère suivant le nombre de 5 enfants : Jean ROUSSET du premier lit, Marguerite, Jacques, Jeanne, et Jean FARRIER du second lit sur les successions des feus BOYER et GEORGOUNE. Il demandait aussi le remboursement de certains frais. Contradictoirement, le dit FARRIER disait qu'il l'avait nourri et entretenu. Jeanne et Jacques FARRIER frère et soeur, enfants de Jeanne BOYER sont décédés. Antoine FARRIER, père dudit Christophe. Les parties finissent par trouver accord.	Lire autres détails. L'acte fait 11 pages. Voir testament même registre de Marguerite FARRIER
11	1669/10/13	CM	Rimeize, St Chély d'Apcher	ROUSSET Laurens, BRASSAC Jeanne	Laurens ROUSSET travailleur fils de feus Bertrand et Jeanne BONNAFÉ des Caires p de Rimeize et Jeanne BRASSAC de feu Jean dit Catteau et d'Astrugue MIALANES d'Espouzolles p de St Chély. Les parties sont majeures. L'épouse a une sœur Françoise BRASSAC, avec laquelle elle est en indivision sur du bétail (biens du père) et autres biens constituant sa dot. Sa mère lui remet aussi 60 livres. Fait à Espouzolles.	
325	1670/09/30	indemnité et hypothèque	St Pierre le Vieux	RUAT Jean, GRIMAL Barthélémy	Jean RUAT laboureur de Civeyrac p de St Pierre le Vieux déclare qu'aujourd'hui Barthélémy GRIMAL son voisin, laboureur du lieu s'oblige conjointement et solidairement avec lui envers Noble Bernard de GRAS seigneur de Lignhac, Conseiller du Roy, à lui payer 20 livres à la prochaine fête de Toussaints. Le dit GRIMAL ne sert que de caution et seul RUAT doit s'acquitter de la somme.	
9972	1669/09/14	Quittance	Chaudes Aigues (15)	RUAT Pierre, BOUCHARENC Jean	Pierre RUAT de Chaudes Augues confesse avoir reçu de Jean BOUCHARENC fils de feu Pierre dit Del, 48 livres, suite au contrat d'accord entre le dit feu BOUCHARENC et Pierre RUAT passé chez Me MOUSSIER [incertain, tâche] le 15/09/1656	

Img	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Résumé	Observations
301	1670/09/03	Accord	St Chély d'Apcher	SAINT FLOUR Anne, TALON Antoine	Anne SAINT FLOUR a été condamnée à indemniser Antoine TALON, tailleur d'habits, tous les deux de St Chély d'Apcher, pour une maison que le dit TALON a subrogé à Jean BOURRIER. Les parties trouvent accord concernant la taxe à payer.	
275	1670/07/09	Subrogation	St Chély d'Apcher	SAINT LEGER Claude et André	Claude SAINT LEGER tailleur d'habits de St Chély habitant au lieu de St Maximin près Uzès en Languedoc, par acte chez Me ALBET notaire le 19/08/1661 et Mre André SAINT LEGER, frères, enfants d'André, déclarent avoir réglé entre eux, la succession de leurs parents consistant en une maison et bassecourt située à St Chély, pour 165 livres. Le dit Claude étant tombé malade et ayant été soigné par Antoine SALETTE veut qu'André lui verse le solde de la vente de la maison.	
325	1670/09/26	augmentation d'hypothèque	St Chély d'Apcher	SAINT LEGER Claude et André	Me André SAINT LEGER prêtre originaire de St Chély habitant à Clermont en Auvergne, outre tout ce qui est compris à l'acte du 09/07/1670, confesse devoir à Antoine SALETTE tisserand de St Chély, présent et l'acceptant, 39 livres tournois	
150	1670/02/15	CM	Les Bessons	SALGUES Pierre, BOUCHARENC Marie	Pierre SALGUES charpentier de feus Jean et Jeanne MOURGUES de Lisle p des Bessons et Marie BOUCHARENC de feu Barthélémy et Catherine THIEULON de Beyres même paroisse. L'épouse est autorisée par sa mère, son père étant décédé ab intestat. Elle fait donation à sa fille de la moitié de ses biens ainsi que la moitié du gain de survie accordé par son feu mari. Elle apporte aussi en dot ses droits légitimaires paternels. Marie SALGUES femme de Pierre SARRUT de Lisle, a déclaré et reconnu que son mari a arrêté les comptes avec Pierre SALGUES son oncle (futur époux) qui recevra plusieurs sommes selon calendrier.	
332	1670/10/05	Cession et reconnaissance	La Fage St Julien, St Chély d'Apcher	SALOMON Anthoine, PANAFIEU Pierre	Antoine SALOMON mari de Marguerite RAYNAL (CM reçu par le présent notaire) fils de feu Jacques del Puechdelmont p de la Fage St Julien a cédé et remis à Sr Pierre PANAFIEU bourgeois de St Chély, 37 livres à prendre sur Philip ROCHE d'Albaret le Comtal, en déduction de la dot de Marguerite RAYNAL car ledit feu SALOMON père était débiteur envers Sr Pierre PANAFIEU, bourgeois	
9956	1669/08/21	Reconnaissance	La Fage St Jullien	SALOMON Anthoine, RAYNAL Marguerite	Antoine SALOMON laboureur de la Fage St Julien mari de Marguerite RAYNAL confesse avoir reçu de Philip ROCHE d'Albaret de Comtal son beau-frère 18 livres	
333	1670/10/06	Testament	Le Bacon	SALVAN Marie	Marie SALVANH femme de Michel VEDRINES habitante du Bacon l'Eglise, malade, reconnaît les services et les soin que lui a apporté son mari pendant la longueur de sa maladie, elle lui donne 36 livres. HU Pierre MOURGUES son neveu fils de Laurent de la Pagesie. Elle lègue aussi à son mari son habitation dans sa maison sa vie durant. Son héritier devra payer 8 livres à l'acquit dudit VEDRINES à André GARDELLE fils de Barthélémy dit Chassaïre du Bacon	

Img	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Résumé	Observations
107	1669/12/23	Testament	Le Bacon et St Chély	SALVAN Marie	Marie SALVAN femme de Michel VEDRINES du Bacon L'Eglise, lègue à Agnès MOURGUES sa nièce femme d'Estienne CHASTANG (écrit CHASSANG) de Marcillac p de Lorcière 18 livres, lègue à Michel VEDRINES son mari une pension annuelle tant qu'il vivra, de 12 livres en deux termes, lui donne aussi sa demeure. HU Laurens MOURGUES son beau-frère du lieu de La Pagesie. Fait au Bacon. Présents Me Jean PELEGRY fils de feu Claude et Mre Blaise MOLHERAT	
245	1670/05/31	Testament	le Bacon l'Eglise	SALVAN Marie, Michel VEDRINE	Marie SALVAN femme de Michel VEDRINES du Bacon l'Eglise, est alitée et malade depuis Noël dernier, et uniquement secouru par son mari. Nombreux légats pieux. Elle lègue à Agnès MOURGUES sa nièce de la Pagésie fille de Laurens MOURGUES 10 livres HU Michel VEDRINES son mari. Elle révoque un précédent testement reçu par le présent notaire.	
9998	1669/10/04	Bail en paiement	Les Bessons	SARRUT Pierre, MICHEL Etienne	Le 28/01/1665, Pierre SARRUT (marié à Marie SALGUES) de Lisle p des Bessons emprunta au seigneur de Lignac 6X20X12 livres, solidairement avec Etienne MICHEL du même lieu, devant Me Raoul, avec indemnité sur les biens dudit SARRUT. Le seigneur de LIGNAC voulut aussi une indemnité sur les biens de Jacques MICHEL fils donataire d'Etienne et fit dresser une exécution sur les dits biens. On apporte un champ en payement (suivent les confronts)	
121	1670/01/11	Testament	St Chély d'Apcher	SAVY Catherine	Catherine SAVY veuve de Jean SOULIER tisserand de St Chély, malade. Lègue à Jeanne SOULIER jeune seconde du nom, sa fille, 100 livres quand se mariera ou sera d'âge, lègue à Estienne et François SOULIER ses deux fils quand se marieront ou pour payer leur apprentissage, 30 livres. Veut qu'ils soient nourris et entretenus jusqu'à leur 10 ans, par son héritière. HU autre Jeanne SOULIER sa fille aînée	
339	1670/10/18	Quittance, reconnaissance	St Chély et Rimeize	SAVY Jean, BRASSAC Jean	Jean SAVY Vieux, tisserand de St Chély d'Apcher, marié à Anne BRASSAC confesse avoir reçu de Jean BRASSAC maçon de Mazeirac p de Rimeize frère et sœur, 3 settiers de blé seigle suivant l'obligation passée chez Me ALBET le 27/10/1658 et que ladite Anne s'était constituée en son contrat de mariage avec Jean SAVY.	
1	1669/10/06	CM	St Pierre le Vx	SOLIER Jean, MANHE Anne	Jean SOLIER second du nom, fils de feu Pierre et Béatrix MARLET femme à présent d'Antoine BELLOT d'Apcher p de Prunières avec Anne MANHE de feu Philip et Catherine BOURCIER de Civeyrac p de St Pierre le Vieux, l'époux est accompagné de sa mère et de Jean et Bertrand SOLIER ses frères, l'épouse de ladite BOURCIER sa mère et Jean BOURCIER de Monteil son cousin. L'épouse reçoit la moitié des biens de sa mère sous conditions. Suit le descriptif des biens. Fait au Malzieu, maison de Pierre "AULHIER" praticien	

Img	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Résumé	Observations
215	1670/05/10	Quittance	St Chély d'Apcher	TALON Antoine, MIALANE Antoine, TALON Catherine	Antoine TALON Me tailleur d'habits de St Chély confesse avoir reçu d' Antoine MIALANE maçon son beau-frère de Recoules p de la Fage St Julien mari de Catherine TALON 34 livres 10 sols sur 69 livres que ladite Catherine se serait engagée à payer lors du CM de son frère Antoine passé le 30/01/1667 devant le présent notaire. Il s'agit de rembourser les fournitures et dépenses faites lors du procès contre Jean SOULIER.	
9957	1669/08/21	Quittance	La Fage St Julien	TALON Barthélémy, TEYSSÉDRE Claude	Barthélémy TALON originaire de Recoules p de la Fage St Julien, habitant à présent la ville d'Alès confesse avoir reçu de Claude TEYSSÉDRE de Recoules, la somme de 35 livres dues par feu Pierre PAGES beau-père dudit TEYSSÉDRE acte passé devant Me Brugeiron notaire le 15/09/1642	
214	1670/05/05	Quittance	Le Bacon L'Eglise, La Fage St Julien	TALON Jean, POULALHON Jean	Jean TALON dit Teissedre mari de Marguerite POULALHON, laboureur du Bacon Vieux p de Bacon l'Eglise confesse avoir reçu de Guillaume GALVIER maçon de Recoules p de La Fage St Julien, 24 livres en déduction du contrat d'accord et transaction passé avec Jean POULALHON beau-père dudit GALVIER reçu par le présent notaire	
9992	1669/10/03	Testament	Arcomie	TARDRES (de) Jean dit Baille	Jean de TARDRES dit Baille d'Arcomie, laboureur, veut être enterré à Arcomie. Après les légats aux prêtres, lègue à Catherine de TARDRES sa fille, 240 livres lorsque sera d'âge ou se mariera, lègue à Guillaume, autre Guillaume et Poncet, ses 3 fils d'Antoinette PELEGRY la somme de 60 livres chacun lorsque seront d'âge. Lègue au posthume dans les mêmes conditions (si fille ou garçon) si sa femme est enceinte. HU Antoinette PELEGRY sa femme à charge de rendre à l'un des 3 garçons. Si sa femme venait à décéder sans disposer de ses biens, il nomme pour lui succéder, Guillaume son fils premier du nom. Suit l'inventaire (une paire de bœufs, une paire de taureaux, 16 bêtes à laine, 1 vache et son veau mâle, 1 velle de 2 ans, 5 brebis de port, 6 doublons et 5 agneaux de cette année, dit qu'il a fait battre ses gerbes, qu'il a monté le foin, qu'il a semé le bled seigle, etc.....)	
294	1670/08/26	non indiqué	Termes	TEYSSÉDRE Antoine	Antoine TEYSSÉDRE de Chabanettes p de Termes, sachant avoir passé acte devant Me CONORT notaire d'Albaret le Comtal concernant la vente d'un "petit membre" appelé l'étable à Chabanette à Guillaume BESSET qui ne peut jouir de ce bien pour une durée de 3 ans "pour certaines considérations". Le dit TEYSSÉDRE en met un autre à sa disposition pour la même durée.	

Img	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Résumé	Observations
138	1670/02/06	CM	Arcomie et Albaret Ste Marie	TEYSSÉDRE Jean et BRASSAC Catherine	Jean TEYSSÉDRE fils de feu Jean dit Jeandarmou et de Marie PLAGNES du lieu de Trémouloux Lestrade p d'Arcomie et Catherine BRASSAC de feus Antoine et Marguerite SAVY du lieu d'Arfeuille p d'Albaret Ste Marie. L'époux est assisté de sa mère, de Jean et autre Jean PLAGNES ses oncles de la Bessière, et l'épouse de Jean (aîné) et Antoine BRASSAC ses frères. Le testament de feu Jean TEYSSÉDRE fut reçu par Me TONSON notaire le 13/11/1664. Le testament de feu Antoine BRASSAC fut reçu par Mes REDON et CONSTAND notaires du Malzieu. Dot 30 livres des légats paternels, 24 livres plus 60 livres de son frère Jean par amitié fraternelle (total 94 livres) Son frère André BRASSAC lui donne aussi 15 livres. De plus elle reçoit du bétail, robe, une paire de souliers, coffre, couverture, linceuls, et deux obligations de 60 et 62 livres	
142	1670/02/06	Reconnaissance	Arcomie et Albaret Ste Marie	TEYSSÉDRE Jean et BRASSAC Catherine	Marie PLAGNES veuve de Jean TEYSSÉDRE et Jean TEYSSÉDRE mère et fils de Tremouloux Lestrade p d'Arcomie reconnaissent à Catherine BRASSAC future épouse de Jean TEYSSÉDRE, le versement de sa dot. Antoine PORTEFAIX beau-frère de la future épouse.	
9967	1669/09/08	Remboursement	Arcomie, St Chély	TEYSSÉDRE Jean et PLAIGNES Marie	Marie PLAIGNES veuve de Jean TEYSSÉDRE "Gendarmou" de Trémouloux p d'Arcomie, légitime administratrice de ses enfants remet à Sr Jean RAMPAN bourgeois de St Chély, le remboursement des tailles et censives dues par Jean BOULET "Pachot" (marié à Jeanne TEYSSÉDRE) de Recoules (La Fage St Julien) qui tient la métairie de feu Jean TEYSSÉDRE mari de la dite PLAIGNES. Autre Jean TEYSSÉDRE "Gendarmou" beau-frère.	
9937	1669/07/15	Prixfait	St Chély d'Apcher	TEYSSÉDRE Jean, VALENTIN Antoine	Jean TEYSSÉDRE mari de Marie TUFFERY de St Chély d'Apcher baille à prixfait à Antoine VALENTIN charpentier de la ville de St Chély et icelui acceptant de faire à neuf la travaux de la maison que ledit TEYSSÉDRE possède au nom de sa femme, rue du Château. L'étage bas leur appartient et l'étage haut appartient aux enfants de feu Isabeau SARRAZIN femme de Pierre MATHIEU. Catherine et Pierre MATHIEU frère et soeur, prêtent les 14 livres. Les travaux seront faits dans 15 jours.	
105	1669/12/17	Accord	Saugues Prunières	THOMAS Jacques, Antoine VIDAL	D'une part, Jacques THOMAS fils de feu Antoine et d'Agnès CHASSEFIÈRES de Longeval p de Saugues ayant droit de Claude PRADON son beau-frère par acte du 4 novembre dernier (le dit PRADON ayant cédé les droits de ladite Agnès CHASSEFIÈRES sa belle-mère par acte du dernier octobre dernier), et d'autre part, Antoine VIDAL de Prunières comme tenancier des biens de feu Jean CHASSEFIÈRES "Nouvet". Ce dernier doit récupérer un huitième de la constitution de dot de feu Jeanne SOULLIER mère de la dite Agnès CHASSEFIÈRE faite en son CM avec le dit CHASSEFIÈRE le 4/11/1612 ainsi que le gain de survie que Jean CHASSEFIÈRE "Nouvet" accorda à sa femme. Feu Jean CHASSEFIÈRE Nouvet et Jeanne SOULLIER eurent 8 enfants. Les parties trouvent accord et évitent le procès. Le dit VIDAL, gendre de Jeanne SOULLIER (décédée ab intestat), versera audit THOMAS.	

Img	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Résumé	Observations
273	1670/07/07	quittance	Rimeize	TREILHE Vidal, CHASSANY Jean	Vidal TREILHE et Louise PROZET mariés, ladite PROZET originaire des Cayres p de Rimeize, habitant de Villefranche en Rouergue confessent avoir reçu de Jean CHASSANY fils de feu Jean du même lieu des Cayres une partie de pastoral et champ. La transaction eut lieu entre feu Jean PROZET père de Louise et feu Jean CHASSANY père de Jean.	
274	1670/07/07	ratification de vente	Rimeize	TREILHE Vidal, VALENTIN Jean	Vidal TREILHE et Louise PROZET mariés, ladite PROZET originaire des Cayres p de Rimeize, habitant de Villefranche en Rouergue, (elle est héritière pour moitié et succédante à feu Jean PROUZET son père décédé ab intestat et fille de Jeanne NOURRIT), et Jean VALENTIN des Cayres sont sur le point d'entrer en procès pour la moitié d'un champ. Les parties finissent par trouver accord.	
9953	1669/08/06	Partage	St Pierre le Vx	TUFFERY Antoinette et Pierre	Antoinette TUFFERY de feu Vidal dit Fanguière et Jeanne BONNAFé de Vareilles p de St Pierre le Vieux, demanderesse en division et partage des biens de ses père et mère et Pierre TUFFERY plus vieux, son frère germain de Vareilles défendeur. Les parties ont été condamnées à diviser les biens. Il a été adjugé à la dite Antoinette 1/5ème, attendu le testament d'autre Pierre TUFFERY leur frère. Elle réclame un étage de la maison, la moitié d'un pré, etc..suit l'emplacement des prés et champs. Pierre TUFFERY frère, prétend qu'il a donné aussi à Estienne PONSONNAILLE marié à Jeanne BONNAFé de Chaulhac. Les parties trouvent accord. Présent Me Antoine BOULET	
370	1670/11/29	Quittance	Rimeize	TUFFERY Catherine, BUFFIER Jean	Catherine TUFFERY femme de Pierre RAMADIER du Monteil p de Rimeize confesse avoir reçu 40 livres en capital de Jean BUFFIER dudit Monteil qui fut condamné par sentence de Messieurs les Officiers ordinaires de la Comté d'Apcher le 5 septembre dernier pour les causes y contenues	
232	1670/05/24	Testament	St Pierre le Vieux	TUFFERY François	François TUFFERY maçon de Vareilles p de St Pierre le Vieux, avancé en âge, en bonne santé, mais incommodé de la vue, et dans sa bonne mémoire, veut que dans l'année de son décès soit dite une messe dans l'église du Malzieu, lègue à Pierre TUFFERY premier du nom, marié, à la maison d'Antoine FOSSES 40 livres outre ce qu'il lui donna dans son CM, lègue à François TUFFERY son autre fils pour légitime 100 livres, et parce qu'il est incommodé d'une jambe veut qu'il soit nourri, vêtu et chaussé dans la maison et s'il y a incompatibilité avec son héritier, ira habiter sa maison de Loustalet, lègue à Jean, Pierre, autre Pierre TUFFERY second et troisième du nom (celui-ci quand sera d'âge), ses autres fils, 100 livres à chacun, lègue à Jeanne TROCELIER sa femme, sa pension annuelle sa vie durant, HU Vidal TUFFERY son fils aîné déjà donataire de la moitié de ses biens	
251	1670/06/11	Reconnaissance	Blavignac	TUFFERY Jean, MOURGUES Jeanne, Jean et Mathieu	Jean TUFFERY fils de feu Jean dit Teissier laboureur de Rouveiret p de Blavignac marié à Jeanne MOURGUES reconnaît avoir reçu de Jean et Mathieu MOURGUES père et fils du Bacon, 63 livres d'une somme de 360 livres prévue dans le premier CM de Jeanne MOURGUES avec Jean PEYRUS son premier mari	

Img	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Résumé	Observations
144	1670/02/06	Achat	St Chély d'Apcher	VALENTIN Jean, cordonnier	Jeanne VALENTIN fille d'Antoine, cordonnier de St Chély a vendu à Marguerite SARRAZIN fille de Pierre, tanneur de St Chély, une pède de 5 canes de longueur et 3 canes de largeurs. Feu Pierre VALENTIN de St Chély, oncle dudit Jean (son testament fut reçu par feu Me Pierre BRUGEYRON) avait acheté cette pède devant Me RAOUL le 29/03/1638 de Me Raymond BOUDON teinturier de St Chély.	
349	1670/11/05	Quittance	Blavignac	VANEL Jean 1er du nom, GALNIER Jean	Jean VANEL premier du nom fils de feu Estienne d'une part et Jean GALNIER laboureur du Rouveyret p de Blavignac d'autre part. Les parties ont reconnu que ledit GALNIER demeurait chargé par le contrat de donation du 21/08/ dernier en faveur de Jeanne FOSSES sa mère, et qu'il avait été vendeur à la foire de St Simon du Malzieu d'une mule pour une somme de 55 livres desquelles ledit VANEL a dit avoir retiré 54 livres qui le concernaient	
292	1670/08/21	Donation entre vifs	Blavignac	VANEL Jean premier du nom	Jean VANEL premier du nom fils de feu Estienne de Rouveyret p de Blavignac ayant par le passé reçu d'excellents services de Jeanne FOSSES sa mère, femme en secondes noces de Jean GALNIER laboureur, lui donne irrévocablement 600 livres du légat que lui fit feu son père. Testament d'Estienne VANEL du 3/2/1649 chez Me RAOUL ayant institué HU Jean VANEL dit Blanc son frère, oncle de Jean.	voir autre détails.
106	1669/12/23	Révocation de testament	Le Bacon et St Chély	VEDRINE Michel	Révocation de testament de Michel VEDRINES originaire de Brassac p de St Chély d'Apcher, habitant Le Bacon l'Eglise. Il avait institué Marie SALVAN sa femme héritière de ses biens.	L'acte suivant est le testament de Marie SALVAN
17	1669/10/18	Quittance	Prunières	VEDRINES Jean, BONNAFé Hélix, BOSSE Catherine	Jean VEDRINES de Fermus p de Prunières marié à Catherine BOSSE confesse avoir reçu 7 livres d'Hélix BONNAFé veuve de Pierre BOSSE du lieu d'Apcher sa belle mère, pour les revenus des légats faits à ladite Catherine BOSSE par son feu père en son dernier testament, outre les quittances précédentes.	
348	1670/11/01	Quittance	Prunières	VEDRINES Jean, BONNAFé Hélix, BOSSE Catherine	Jean VEDRINES de Fermus p de Prunières marié à Catherine BOSSE confesse avoir reçu 8 livres d'Hélix BONNAFé veuve de Pierre BOSSE du lieu d'Apcher sa belle mère, absente, mais représentée par Guillaume BOSSE son fils aîné, pour les revenus annuels des légats faits à ladite Catherine BOSSE par son feu père en son dernier testament du 26/03/1655	
217	1670/05/12	Reconnaissance	Le Fau de Peyre, Les Bessons	VEDRINES Pierre, GEVAUDAN Jean	Pierre VEDRINES laboureur de Trémouloux p d'Arcomie mari de Catherine GEVAUDAN confesse avoir reçu de son beau-père Mre Jean GEVAUDAN des Salhens p de Fau de Peyre, 200 livres, une vache et 4 brebis dont 1 dudit GEVAUDAN et 3 de Catherine FOURNIER sa tante et marraine. CM reçu par Me TRICAL notaire du Fau	

Img	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Résumé	Observations
340	1670/10/19	donation	Arzenc	VIALA Guillaume, MALET Isabeau	Guillaume VIALAR laboureur de Montcham p d'Arzenc (d'Apcher) vient exposer que par le contrat de son mariage passé avec Isabeau MALET sa seconde femme du 12/06/1647 reçu par le présent notaire, ladite MALET avait demandé expressément qu'un des enfants à naître de leur mariage, serait héritier d'un quatrième. Aujourd'hui, il déclare avec ladite MALET sa femme avoir choisi Jeanne VIALAR première du nom leur fille issue de leur mariage.	signature VIALAR
4	1669/10/07	Quittance	Arzenc d'Apcher, Arcomie	VIALA Guillaume, PLANHE Jean	Guillaume VIALA laboureur de Montcham p d'Arzenc (d'Apcher) comme père de Jean VIALA procréé de son second mariage avec Isabeau MALET et suivant la volonté de sa belle-sœur Catherine MALET en son testament du 11/02/1667 chez Me ALBET, confesse avoir reçu de son mari Jean PLANHE (mari de Catherine MALET) son beau-frère de Tibiron (Arcomie) 63 livres pour son fils, en 3 louis d'or.	
75	1669/11/21	CM	La Fage St Julien	VIDAL Bernard, ALLO Françoise	Bernard VIDAL fils de feu Jean et Marguerite CHARBONNIER laboureur de la Fage St Julien avec Françoise ALLO de feu Jean et Catherine VALETTE de Puechdelmont p de la Fage. La mère de la future fait donation de ses biens à Jean ALLO son fils et fait référence à son contrat de mariage du 12/05/1638. Le dit Jean ALLO frère, héritier, donne 203 livres de dot à sa soeur plus 1 paire de métiers. La fiancée apporte aussi 37 livres qu'elle a gagnées de son travail, en 10 bêtes à laine ou autres denrées.	
247	1670/06/01	Reconnaissance	Aumont la Fage St Julien	VIDAL Bernard, ALLO Jean	Bernard VIDAL laboureur de la Fage St Julien, mari de Françoise ALLO confesse avoir reçu de Jean ALLO du Puechdelmont p de la Fage St Julien son beau-frère, 30 livres de la constitution dotale de ladite Françoise. Leur CM fut reçu par le présent notaire. Cette somme doit être versée pour la dot de Catherine VIDAL sa sœur	
109	1669/12/26	Reconnaissance	Prunières	VIDAL Estienne, Agnès et Claude BRASSAC	Estienne VIDAL fils de feu Blaise, laboureur de Prunières mari d'Agnès BRASSAC reconnaît avoir reçu de Claude BRASSAC son beau-frère de Prunières 90 livres, représentant la constitution de dot de ladite Agnès, faite en son CM passé chez le présent notaire. Fait à St Chély	
348	1670/11/02	Quittance	St Chély d'Apcher	VIDAL Guillaume, Catherine CHASTANG	Guillaume VIDAL fils de feu Vidal de Las Clauses p de St Chély d'Apcher, demeurant à Mende, succédant uniquement aux biens de feu Isabeau MANHE sa mère, confesse avoir reçu de Catherine CHASTANG veuve d'André VIDAL de Las Clauses, 59 livres d'une vente que fit feu son père (venant de la dot de sa mère)	
47	1669/11/03	Quittance	St Chély d'Apcher	VIDAL Guillaume, CHASTANG Catherine	Guillaume VIDAL fils de feu Vidal VIDAL originaire de Las Clauses p de St Chély, habitant dorénavant la ville de Mende et comme héritier (fils unique) de feu Isabeau MANHE sa mère, confesse avoir reçu de Catherine CHASTANG veuve d'André VIDAL de Las Clauses, 21 livres d'une somme de 80, représentant le prix d'une vente de biens que le feu VIDAL son père, fils audit André, avait faite.	

Img	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Résumé	Observations
9935	1669/07/12	Accord	Prunières	VIDAL Jean (Mre)	Mre Jean VIDAL prêtre et curé de Prunières héritier sous bénéfice d'inventaire de feu Mre Jean VIDAL vivant aussi curé dud Prunières son oncle d'une part, et Vidal BOSSE maçon du lieu d'Apcher fils de feu Pierre dudit lieu d'Apcher, ont eu procès devant Mr le Sénéchal de Nismes, pour un pré. Les parties trouvent accord.	
181	1670/03/29	Arrentement	Blavignac	VIDAL Jean dit Canel de Blavignac tuteur des enfants de Vidal VEDRINES	Jean VIDAL dit Canel et Jean RAOUL, maçon, de Rouveyret p de Blavignac en qualité de tuteurs des enfants de feu Vidal VEDRINES dit Galy du même lieu arrente à Madeleine VEDRINES veuve de Jean HERMET et à Durant HERMET du même lieu son fils, les prés, champs, maisons appartenant à feu Vidal VEDRINES au jour de son décès, et pour 6 années	voir autre détails.
295	1670/08/26	Quittance	St Pierre le Vieux	VIDAL Jean et Marie	Marie VIDAL fille de feu Jean dit Fougueyre de Vareilles p de St Pierre le Vieux confesse avoir reçu de Jean VIDAL dit Fougueyre, laboureur, son frère, héritier de leur père du même lieu de Vareilles, 25 livres de provision, adjudgée par appointment de Mrs les officiers de la Comté d'Apcher le 18 de ce mois, en l'instance qu'elle y avait introduite concernant ses légats à elle fait par feu Catherine ASTRUC leur mère.	
326	1670/09/30	Reconnaissance	St Chély d'Apcher	VIDAL Jean, ROCHE André	Catherine CHASTANG veuve d'André VIDAL et Jean VIDAL mère et fils, le fils marié à Agnès CHALVET habitant de Las Clauses p de St Chély confessent avoir reçu d' André ROCHE mari de Catherine CHALVET du Crouzet p d'Albaret le Comtal, son beau-frère, 75 livres en moins sur la constitution de ladite Agnès. Leur contrat de mariage fut passé le 30/05/1669 chez le présent notaire	
9952	1669/08/04	Quittance	Termes	VIGIER Jacques, DURAND François	Jacques VIGIER laboureur de Chantejal p de Termes confesse avoir reçu de François DURAND de Berc même paroisse, 8 livres 10 sols (arrérages des tailles et censives d'une pièce de terre au terroir de Vigours) - acte du 03/05/1639 chez Me PIC notaire entre Jacques VIGIER et les hoirs de feu Etienne PAGES pour une métairie détenue par feu Pierre RAOUL. François DURAND est marié à Jeanne FOURNIER veuve en premières noces dudit Etienne PAGES, Marguerite PAGES sa fille succédante audit Etienne son père.	note : Etienne PAGES et Pierre RAOUL étaient frères
265	1670/06/27	Augment. d'hypothèque	Prunières	VIGIER Jacques, ORLHAC Jean, PRADAL Privat	Jacques VIGIER "feseur" de mulets de Moulins p de Prunières marié à Marie PRADAL a consenti il y a quelques années, une obligation à Jean ORLHAC laboureur du même lieu, pour dettes et affaires de feu Privat PRADAL son beau-père. Dettes et affaires énumérées au contrat portant hypothèque et vente sur un pastoral situé aux appartenances de Prunières. Le dit VIGIER a eu besoin d'une augmentation d'emprunt de 27 livres pour payer notamment les censives, somme qu'il a demandée à Jean et autre Jean ORLHAC père et fils, le père ce jour absent. Le dit VIGIER promet de payer 107 livres au terme de la première obligation, aux mêmes clauses et conditions.	

Img	Date	Acte	Lieu	Protagonistes	Résumé	Observations
194	1669/04/14	obligation	Blavignac	VIGOUROUX Claude, RAMADIER Guillaume	Claude VIGOUROUX laboureur de la Brugeyre p de Blavignac, confesse devoir à Guillaume RAMADIER de Farges même paroisse, absent, 10 cettiers 4 cartons de blé seigle mesure d'Apcher et 33 livres	

Lozère Histoire et Généalogie